

# Rapport 2023 sur le développement durable

Parkland





# Table des matières

- 03** Faits saillants
- 04** Chiffres clés
- 05** Message du président et chef de la direction
- 06** Refonte de la stratégie de développement durable de Parkland
- 08** Priorités et avancées
- 11** *Promouvoir la santé et la sécurité au travail*
- 15** *Accompagner la transition énergétique de la clientèle*
- 18** *Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat*
- 24** *Favoriser la diversité et l'inclusion*
- 27** *Investir dans les communautés*
- 30** Gouvernance
- 33** Matrice de matérialité
- 34** Chiffres de performance en matière de développement durable pour 2023
- 38** Cartographie du cadre de durabilité pour 2023







# Faits saillants

## Un engagement ESG renforcé

En 2023, Parkland a continué de progresser au regard de ses ambitions dans le domaine ESG (environnement, social et gouvernance). La Société a par ailleurs redéfini sa stratégie de développement durable pour que celle-ci fasse davantage apparaître le lien étroit que sa stratégie globale entretient avec les considérations ESG. Ainsi, la gestion des enjeux ESG les plus pertinents pour son activité s'appuie désormais sur des priorités et objectifs actualisés. Cette refonte illustre la volonté de Parkland de s'atteler à ces questions essentielles tout en continuant de créer de la valeur à long terme pour ses parties prenantes.

## Environnement

**11 %** de baisse du total des émissions de gaz à effet de serre (GES) de champ d'application 1 et 2 par rapport à 2022, en raison du grand arrêt de la raffinerie<sup>1</sup>

**50** points de recharge rapide pour véhicules électriques en service<sup>2</sup>

Plus de **570,000** tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées chez les clients (par rapport aux carburants conventionnels) grâce au cotraitement et aux carburants à faible teneur en carbone<sup>3</sup>

## Social

+ de **1 800 heures** de formation sur la diversité et l'inclusion (D&I) dispensées

**1,7 million de dollars** d'investissement dans les communautés locales via Partenariat Parkland

## Gouvernance

**40 %** de femmes au sein du Conseil d'administration

**Renouvellement stratégique du Conseil d'administration** en cours

**Refonte de la stratégie** de développement durable de Parkland

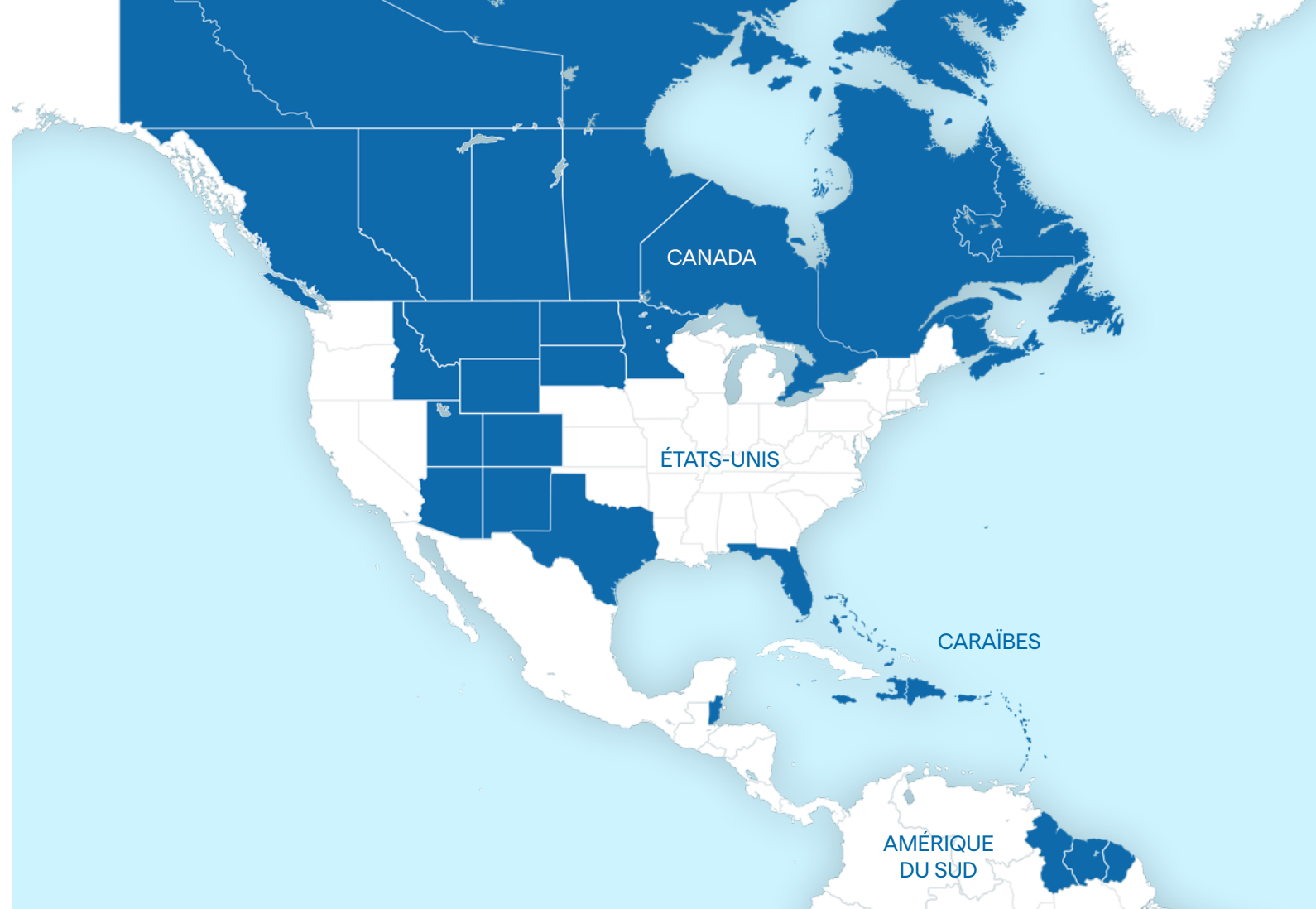
<sup>1</sup> Les émissions de GES de Parkland sont calculées conformément au Protocole des gaz à effet de serre : norme de comptabilisation destinée à l'entreprise (Protocole des gaz à effet de serre) ; la baisse correspond à la variation en glissement annuel.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2023.

<sup>3</sup> Calculé suivant la méthodologie définie dans la réglementation de la Colombie-Britannique sur les carburants à faible teneur en carbone (NCFC CB). Voir la 2<sup>e</sup> note de bas de page de la page 7 pour plus de détails.

# Chiffres clés

Parkland se donne pour mission d'alimenter les déplacements. Pour répondre à cet objectif, la Société commercialise des carburants, des articles de dépannage et une offre alimentaire de qualité dans 26 pays. Elle propulse les communautés grâce à ses activités intégrées de vente au détail, de commercialisation de carburants et de raffinage dont bénéficient plus d'un million de clients chaque jour. La Société ne serait rien sans le travail de ses équipes, qui œuvrent pour la fourniture de produits et services essentiels, et incarnent ses valeurs de sécurité, d'intégrité, de communauté et de respect.



## Bannières et partenariats



**13,5 milliards \$**

Valeur de l'actif économique<sup>1</sup>

**~ 4,000**

points de vente

**+ de 6 000**

collaboratrices et  
collaborateurs

**27,6 milliards**

de litres de carburant  
vendus en 2023

**5,7 millions**

de membres du programme  
de fidélité JOURNIE™

**+ de 91 millions**

de litres de biosubstrats  
cotraités en 2023

<sup>1</sup> Mesure financière déterminée. Voir la note sur les mesures financières déterminées.



# Message du président et chef de la direction



## Faire progresser la durabilité et recentrer notre stratégie

Chaque année, le rapport sur le développement durable est l'occasion pour Parkland de mettre en avant ses avancées au regard de ses objectifs ESG (environnement, social et gouvernance).

Chaque année, le rapport sur le développement durable est l'occasion pour Parkland de mettre en avant ses avancées au regard de ses objectifs ESG (environnement, social et gouvernance).

En repensant ses activités et sa stratégie sous l'angle de la durabilité, Parkland montre qu'elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration, et qu'elle continue de créer de la valeur pour ses actionnaires, année après année, dans un monde en mutation. Sa gouvernance s'en trouve renforcée, de même que sa résilience et son attractivité aux yeux des investisseurs, des clients, mais aussi de ses salariés d'aujourd'hui et de demain. Cette refonte favorise également une consommation optimisée des ressources, l'amélioration de la performance opérationnelle et l'innovation, renforçant ainsi la réputation de la Société.

En 2023, Parkland a contribué à réduire la pression sur l'environnement grâce à des initiatives comme le déploiement du solaire dans les Caraïbes, l'essor de la recharge rapide au Canada, et la commercialisation de carburants renouvelables aux États-Unis. Mue par une volonté d'agir en faveur des territoires sur lesquels elle est implantée, la Société a versé 1,7 million de dollars de dons au Canada, aux États-Unis et aux Caraïbes. Fidèle aux valeurs qui l'animent – sécurité, intégrité, communauté, et respect –, Parkland poursuit ses efforts vers son « Objectif Zéro », en continuant de promouvoir la sécurité, la diversité et l'inclusion au travail, et en ne tolérant aucune forme de racisme, de discrimination et de corruption. Un engagement dont la Société a pu mesurer la portée lors de sa dernière enquête interne, dont les résultats sont excellents. Je suis fier des progrès réalisés en matière de développement durable au cours de l'année écoulée, progrès qui ne pourraient exister sans la saine gouvernance exercée par le conseil d'administration et l'équipe de direction.

Autre aspect important du reporting de développement durable : la transparence, y compris en ce qui concerne les défis auxquels Parkland fait face. En 2023, l'un des salariés de la Société a été victime d'un accident du travail qui lui a coûté la vie. Cette perte est inacceptable, et il est indispensable que nous tirions les leçons de cette tragédie. L'engagement de Parkland en faveur de la sécurité demeure inébranlable, et la Société est plus que jamais engagée à promouvoir une culture de la vigilance au service de son ambition zéro accident grave, zéro décès. La sécurité a toujours été notre priorité numéro 1 et le restera.

Nous avons à cœur d'améliorer sans cesse notre reporting. Nos données sur la durabilité sont déjà fiables ; à nous, ensuite, de renforcer nos processus et nos procédures pour construire un reporting de développement durable solide, qui suit l'évolution des normes, des méthodologies et des politiques publiques en la matière, et qui informe avec pertinence nos parties prenantes de nos efforts.

Dans un souci d'amélioration continue, nous avons profité de l'année écoulée pour redéfinir les contours de notre stratégie de développement durable et en actualiser les priorités et objectifs. Notre but ? Mieux tenir compte de nos priorités stratégiques et cibler les enjeux les plus pertinents pour nos parties prenantes et notre activité. Ce faisant, nous réaffirmons notre volonté de mener nos activités de manière durable tout en répondant aux besoins de nos clients dans toute leur diversité. Cette stratégie se déploie selon cinq axes autour desquels est structuré le présent rapport :

- Promouvoir la santé et la sécurité au travail
- Accompagner la transition énergétique de la clientèle
- Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat
- Favoriser la diversité et l'inclusion
- Investir dans les communautés

Je me réjouis à l'idée de continuer à vous faire part de nos avancées dans ces domaines au cours des années à venir.

Nous savons qu'il est urgent d'œuvrer collectivement à une économie sobre en carbone, tout en veillant à ce que cette transition soit équitable et réponde à la variété des besoins des clients. Nous savons également que Parkland est particulièrement bien placée pour contribuer pleinement à cette transition. La priorité que nous accordons à l'innovation et à nos convictions est porteuse de valeur partagée.

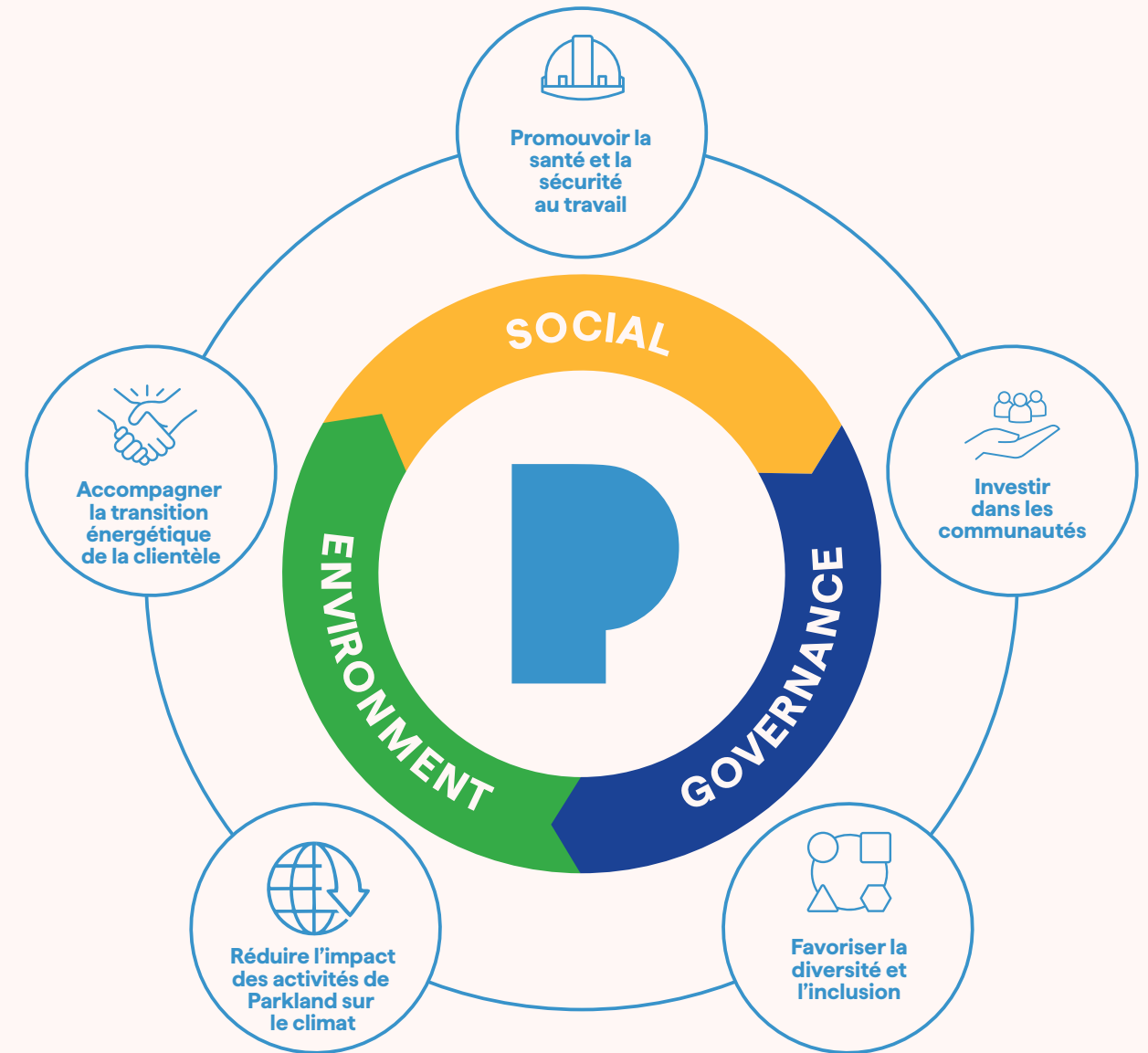
Bob Espey  
Président et chef de la direction



# Refonte de la stratégie de développement durable de Parkland

En 2023, Parkland a entrepris de réviser entièrement sa stratégie de développement durable. L'exercice, dans le cadre duquel s'est inscrite la mise à jour de la matrice de matérialité, avait pour but une réévaluation approfondie des priorités et des objectifs de la Société au regard de ses enjeux ESG les plus pertinents, de l'évolution de sa stratégie globale, ainsi que de la mutation du panorama du développement durable pour les entreprises. Toutes les équipes de Parkland sont heureuses de vous présenter dans les pages qui suivent le fruit de ce travail. Par cette nouvelle stratégie, Parkland entend apporter une contribution positive axée sur cinq priorités qui favoriseront, in fine, la résilience et la rentabilité de l'entreprise.

La mise en cohérence de la stratégie de développement durable avec la stratégie globale de Parkland permettra à la Société de continuer à créer de la valeur pour ses actionnaires tout en contribuant à un avenir meilleur pour ses clients et ses collaborateurs, ainsi que pour l'environnement et pour la société. Certains des objectifs fixés ont déjà été atteints, et d'autres ont été redéfinis afin qu'ils coïncident plus étroitement avec les processus opérationnels.





# Objectifs de Parkland

ANCIEN OBJECTIF	REFONTE	NOUVEL OBJECTIF
Volonté de commercialiser des carburants à faible teneur en carbone sur tous les marchés de Parkland d'ici à 2026	<b>REGROUPEMENT &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Offre de produits et de services qui aident les clients à réduire leurs émissions par rapport aux solutions conventionnelles<sup>1</sup></b>
Développement de l'activité bas carbone de Parkland (diversification de la vente au détail + décarbonation de la vente commerciale)	<b>POURSUITE &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Réduction des émissions des clients d'au moins 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub><sup>2</sup></b>
Réduction des émissions de GES des clients à concurrence de 1 mégatonne par an (Mt/an) d'ici 2026 grâce à des carburants à faible teneur en carbone	<b>RÉALIGNEMENT &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Alignement de la raffinerie de Burnaby sur les ambitions climatiques définies par le système de tarification fondé sur le rendement mis en place par le Gouvernement de Colombie-Britannique<sup>3</sup></b>
Réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) de champ d'application 1 et 2 de 15 % par baril dans le cadre des activités de raffinage d'ici à 2030	<b>POURSUITE &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Réduction des émissions de GES de champ d'application 1 et 2 liées aux activités de commercialisation de 40 % par site (par rapport à 2019, année de référence) d'ici à 2030</b>
Réduction de l'intensité des émissions de GES de champ d'application 1 et 2 liées aux activités de commercialisation de 40 % par site d'ici à 2030	<b>POURSUITE &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Ambition zéro accident grave, zéro décès</b>
Objectif Zéro : ambition actuelle vers le zéro accident	<b>RÉALIGNEMENT &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Mise en place de processus visant à protéger les actifs et les collaborateurs de Parkland des phénomènes météorologiques graves liés au climat</b>
Ambition « Objectif Zéro » : diminution du volume de déversement par litre vendu de 50 % d'ici à 2025	<b>REGROUPEMENT &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Maintien d'un taux minimal de représentation des femmes de 30 % au sein du conseil d'administration, et volonté d'atteindre 50 % ; atteinte et maintien d'un taux de représentation des femmes de 30 % aux postes de direction</b>
À compter de 2023, application des politiques, objectifs et indicateurs de développement durable de Parkland à l'ensemble des sociétés nouvellement acquises dans les 12 mois en moyenne suivant la date d'acquisition	<b>RÉALIGNEMENT &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Renforcement d'une culture de l'inclusion grâce à des programmes de formation au leadership destinés aux femmes</b>
30 % des sièges du conseil d'administration occupés par des femmes d'ici 2023	<b>REGROUPEMENT &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Obtention de la certification « Attestation de partenariat en matière de relation avec les autochtones » (APMRA) niveau Bronze du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)</b>
30 % de femmes nommées à des postes de direction d'ici à 2025	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	<b>Investissement à impact dans les communautés locales (1 % du résultat net)</b>
Maintien d'un seuil de représentation des personnes noires, autochtones ou de couleur (BIPOC) et des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (LGBTQ+) d'au moins 10 % au sein du conseil d'administration et des postes de direction	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Amélioration des relations avec les populations et les autochtones à travers la mise en œuvre de bonnes pratiques : passage de la certification RPA gérée par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Hausse des achats auprès d'acteurs locaux ou autochtones et du nombre d'offres d'emploi bénéficiant à ces populations dans chaque pays d'implantation	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Amélioration des relations avec les populations et les autochtones à travers la mise en œuvre de bonnes pratiques : aide ciblée aux populations rurales et isolées	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Amélioration de la participation des employés éligibles à Partenariat Parkland (objectif : 60 %)	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Prise en compte de la performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans la rémunération des dirigeants d'ici à 2022	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Élaboration de normes à l'intention des fournisseurs pour une chaîne d'approvisionnement durable d'ici à 2022 et intégration de ces normes dans les contrats régissant les nouvelles relations fournisseurs ainsi que les principaux fournisseurs en valeur d'ici à 2023	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
À compter de 2022, réalisation d'évaluations de durabilité avant toute acquisition	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	
Identification des possibilités de limiter les articles en plastique à usage unique chez les dépanneurs en 2022 et mise en place de mesures en ce sens d'ici 2023	<b>ATTEINTE &gt;&gt;&gt;</b>	

<sup>1</sup> Pour ce faire, Parkland propose des solutions de recharge électrique (réduction des émissions de champ d'application 1 des clients particuliers), la production de carburants à faible teneur en carbone par cotraitement ou par mélange à la raffinerie de Burnaby (réduction des émissions de champ d'application 1 des clients entreprises), et l'installation d'équipements photovoltaïques par Sol Ecolution dans les Caraïbes (réduction des émissions de champ d'application 2 de tous les clients).

<sup>2</sup> Pour ce faire, Parkland entend augmenter le volume de carburants à faible intensité en carbone produit par cotraitement ou par mélange et destiné aux clients entreprises de la raffinerie de Burnaby (réduction des émissions de GES de champ d'application 1). La baisse des émissions des clients est calculée conformément à la méthodologie définie dans la NCFB CB, selon laquelle une unité de conformité équivaut à une tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> pour les clients. Pour un exemple de calcul, voir page 12 du guide publié par le Gouvernement de Colombie-Britannique : [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/electricity-alternative-energy/transportation/renewable-low-carbon-fuels/lcs\\_info\\_sessions\\_nov2023\\_final.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/electricity-alternative-energy/transportation/renewable-low-carbon-fuels/lcs_info_sessions_nov2023_final.pdf) (en anglais uniquement). L'intensité en carbone et la teneur en énergie cibles sont définies dans le règlement ; le ratio d'efficacité énergétique est de 1 pour nos catégories de carburant ; et les intensités en carbone enregistrées pour les biocarburants mélangés sont communiquées par les fournisseurs et approuvées par le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Innovation à faible teneur en carbone de la Colombie-Britannique.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur le système de tarification fondé sur le rendement établi par la Colombie-Britannique, consulter la page <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environnement/climate-change/industry/bc-output-based-pricing-system> (en anglais uniquement).



# Priorités et avancées

Parkland poursuit des objectifs de développement durable repensés et continuera de rendre compte de ses avancées en la matière.

## Priorités



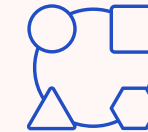
**Promouvoir la santé et la sécurité au travail**



**Accompagner la transition énergétique de la clientèle**



**Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat**



**Favoriser la diversité et l'inclusion**



**Investir dans les communautés**



## Objectifs

**Pages 11-14** Objectif Zéro : zéro accident, zéro décès

**Page 14** Mettre en place des processus visant à protéger les actifs et les collaborateurs de Parkland des phénomènes météorologiques graves liés au climat

**Pages 15-17** Offrir des produits et de services qui aident les clients à réduire leurs émissions par rapport aux solutions conventionnelles

**Page 17** Réduction des émissions des clients d'au moins 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

**Page 21** Réduire les émissions de GES de champ d'application 1 et 2 liées aux activités de commercialisation de 40 % par site (par rapport à 2019, année de référence) d'ici à 2030

**Page 22** Aligner la raffinerie de Burnaby sur les ambitions climatiques définies par le système de tarification fondé sur le rendement mis en place par le Gouvernement de Colombie-Britannique

**Pages 25-26** Maintenir un taux minimal de représentation des femmes de 30 % au sein du conseil d'administration, et viser 50 % ; atteindre et maintenir un taux de représentation des femmes de 30 % aux postes de direction

**Pages 25-26** Renforcer une culture de l'inclusion grâce à des programmes de formation au leadership destinés aux femmes

**Page 28** Investir dans des projets à impact dans les communautés locales (1 % du résultat net)

**Page 29** Obtenir la certification APMRA niveau Bronze du CCEA





# Gouvernance en matière de développement durable

Tout comme sa stratégie globale, la stratégie de durabilité de Parkland s'ancre dans des pratiques de gouvernance robustes valorisant la transparence et l'amélioration continue.

La durabilité fait partie intégrante de Parkland, à tous les niveaux, comme en témoigne sa structure de gouvernance dans ce domaine, du conseil d'administration aux équipes d'encadrement en passant par l'équipe de direction et le Comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (ESD). Pour plus d'informations sur les pratiques de gouvernance de Parkland, se référer à la rubrique [Gouvernance](#).



## Conseil d'administration de Parkland

Supervise la stratégie et les risques

## Comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (ESD)

Supervise le volet ESG, y compris la santé et sécurité, l'environnement, et le développement durable

## Équipe de direction de Parkland

Élabore la stratégie,  
pilote sa mise en œuvre et  
identifie les risques

## Vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable

Élabore la stratégie de développement  
durable et conseille l'équipe  
de direction et le conseil  
d'administration à ce sujet

## Vice-président chargé de la santé, de la sécurité et de l'environnement

Est force de proposition sur la stratégie santé, sécurité et environnement

## Groupe de travail sur le développement durable

Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre  
de la stratégie de développement durable

Dans le prolongement du travail effectué sur sa stratégie globale, la Société vient de mettre à jour sa [politique de développement durable](#). Ce document, qui guide l'approche de la Société en matière de durabilité, est régulièrement mis à jour dans un souci de cohérence avec les priorités de l'entreprise.



# Cadres déclaratifs

Le reporting de développement durable de Parkland s'appuie sur les normes et recommandations internationales en matière d'ESG, notamment celles édictées par la Global Reporting Initiative (GRI), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le Groupe de travail sur la déclaration de l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD), ou encore les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Le présent rapport et la cartographie du cadre de durabilité qui l'accompagne mettent en évidence les enjeux ESG rencontrés en 2023 dans le cadre des activités de la Société et les données qui s'y rapportent.



Global Reporting  
Initiative



Sustainability  
Accounting  
Standards Board

TCFD

Groupe de travail  
sur la déclaration  
de l'information  
financière relative  
aux changements  
climatiques



Objectifs de  
développement  
durable des Nations  
Unies (ODD)

Parkland se tient prête à intégrer les évolutions méthodologiques et réglementaires imminentes, telle la transition du référentiel TCFD à celui de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), et garde un œil attentif sur les différentes obligations de déclaration émergentes, comme celles du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CNNID), de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) ou de la directive de l'Union européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).



La stratégie de développement durable de Parkland s'inspire de plusieurs de ces objectifs. Les actions de la Société en faveur de la diversité et de l'inclusion, du zéro accident grave, de la réduction des émissions, de l'offre de solutions bas carbone<sup>1</sup> à ses clients, ainsi que sa démarche de partenariat avec des organismes qui partagent ses idées en vue de faire progresser des objectifs communs de durabilité, se rattachent aux ODD suivants :



Parkland a également la fierté d'être membre du Pacte mondial des Nations Unies, la plus grande initiative d'acteurs du secteur privé au monde, qui appelle les entreprises à faire coïncider leurs stratégies et leurs activités avec des principes universels en matière de droits humains, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, et à prendre des mesures destinées à faire avancer des buts sociétaux.

<sup>1</sup> Les solutions bas carbone sont des carburants dont l'intensité en carbone est plus faible que celle des carburants conventionnels (essence, diesel) et des énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien et autres sources qui réduisent les émissions de GES, comme expliqué sur la page suivante du ministère américain de l'Énergie : <https://www.energy.gov/eere/iedo/low-carbon-fuels-and-energy-sources-basics> (en anglais).





# Promouvoir la santé et la sécurité au travail

La sécurité est la première des valeurs défendues par Parkland, et à ce titre, la Société demeure résolument attachée à consolider sa culture interne en vue de protéger ses collaborateurs et ses actifs, mais aussi la planète et la société.



## Objectifs :

### Ambition

# 0

**Zéro accident grave,  
zéro décès**



**Établir des processus visant à protéger les actifs et les collaborateurs de Parkland des phénomènes météorologiques graves liés au climat**



## Faits saillants 2023 :

# 59 %

de hausse du volume  
d'indicateurs clés publiés par  
rapport à 2022 (identification  
de dangers, observations,  
inspections, visites sur site)

# 35 %

de baisse du volume  
de déversement par  
rapport à 2022

# 1,07

Fréquence totale des accidents  
à déclarer (TRIF) en 2023

# 0,23

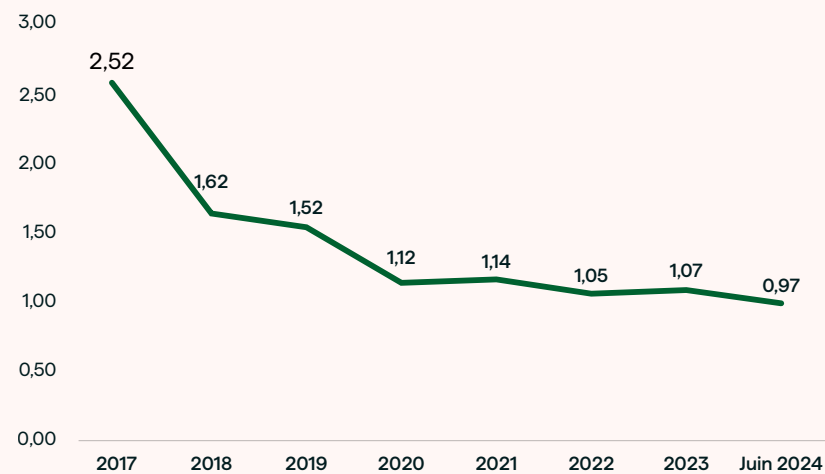
Fréquence des accidents  
graves (SIF) en 2023<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le SIF se calcule de manière identique au TRIF, à ceci près qu'il se limite aux accidents graves.



## Performance Santé & Sécurité

Fréquence totale des accidents à déclarer (TRIF)  
(nombre d'accidents par 200 000 heures travaillées)



Depuis 2017, la fréquence totale des accidents à déclarer (TRIF) a diminué de 57 %. Parkland se concentre sur les activités à haut risque et met l'accent sur ses règles vitales de sécurité et les contrôles critiques pour parvenir à son objectif zéro accident, zéro décès. La Société s'emploie à former ses collaborateurs et son personnel d'encadrement à la sécurité dans l'optique de réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail.



## Formation, sensibilisation et amélioration continue

Parkland propose à ses collaborateurs d'excellents programmes d'intégration et de formation (sensibilisation et/ou montée en compétences) :

- Formation Santé, sécurité et environnement (SSE) en ligne obligatoire
- Formation encadrée par des animateurs/instructeurs
- Ressources documentaires sur l'Intranet
- Alertes et bulletins SSE
- Programme « Chasse aux dangers »
- Programme « Héros SSE »

En 2023, Parkland déplore le décès d'un de ses salariés à la suite d'un accident du travail. Une perte tragique qui a touché toutes les équipes et a amené la Société à réfléchir. De tels drames sont inacceptables. Parkland a immédiatement diligenté une enquête pour comprendre ce qui s'était passé et en tirer tous les enseignements. Pour que son engagement en faveur de la sécurité continue d'avoir du sens, il est impératif que la Société retienne les leçons de cette tragédie.





# Systeme de gestion de l'excellence operationnelle de Parkland

La démarche de santé, sécurité et environnement (SSE) de Parkland est régie par son système de gestion de l'excellence opérationnelle (SGEOP). Celui-ci fixe les normes de performance attendues en interne et définit les responsabilités qui incombent à chacune et à chacun en matière de sécurité, dans le respect de la politique SSE de la Société et conformément à ses objectifs de développement durable. L'approche de gestion SSE de Parkland étant fondée sur les risques, le SGEOP et les huit règles vitales de sécurité qui le composent définissent un socle et des niveaux de protection pour l'identification et la maîtrise des risques SSE, ainsi que pour l'amélioration continue des performances opérationnelles.

La mise en œuvre globale du SGEOP est du ressort du vice-président chargé de la santé, de la sécurité et de l'environnement, lui-même rattaché au vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable.



## Niveaux de protection

**Dangers potentiels**

### Communication

- Points sécurité (*Safety Moments*)
- Briefings sécurité (*Safety Meetings*)
- Signalement des dangers
- Signalement des incidents
- Parkland Path
- Points « boîte à outils » quotidiens

### Normes de sécurité

- Procédures d'exploitation
- Formation et compétence
- Gestion des sous-traitants
- Protection de l'environnement
- Préparation aux situations d'urgence

### Sécurité des procédés

- Analyse des risques
- Gestion du changement
- Normes de conception et d'exploitation
- Entretien préventif
- Registre des risques

### Assurance

- Reporting des indicateurs clés de perf. HSE
- Observations & inspections
- Audits internes/externes
- Auto-évaluations
- Suivi de la conformité

### Amélioration continue

- Enquête en cas d'incident
- Analyse des causes
- Enseignements
- Implication des parties prenantes
- Plans d'action de la direction

**Travail sûr et efficace**



## Intégrité des actifs

Parkland s'efforce de protéger les populations et ses actifs par le biais d'initiatives relatives à l'intégrité des actifs. Elle veille au respect des exigences réglementaires en matière de conception, de fabrication, de mise en service, d'exploitation, d'entretien et de démantèlement des équipements, et elle s'appuie sur son programme de protection des actifs pour se préparer à affronter les risques physiques émergents associés aux changements climatiques.

Ses entités garantissent l'intégrité des actifs tout au long de leur durée de vie :

- Stratégie d'entretien/intégrité des actifs
- Systèmes de gestion de l'information
- Processus d'amélioration et de gestion des défaillances

En 2024, Parkland a harmonisé ses programmes de gestion de l'intégrité des actifs et mis en place une structure de gouvernance de manière à en favoriser l'amélioration continue.



## Gestion des urgences

La gestion des urgences est le quatrième pilier du SGEOP. Parkland se prépare aux situations d'urgence par la planification, la formation, la conduite d'exercices et l'évaluation de l'efficacité des mesures d'intervention.

Un numéro de téléphone est à la disposition des parties prenantes internes et externes pour leur permettre de signaler tout problème relatif aux produits, services ou activités de la Société.

Les entités de Parkland renforcent leurs capacités d'intervention locales en formant leurs équipes de direction au système de commandement des interventions (SCI). Ce dispositif reconnu à l'échelle internationale définit des protocoles pour une coordination efficace des ressources et une communication fluide entre acteurs en cas d'urgence.

### Le système de commandement des interventions en action

En janvier 2024, un incident d'exploitation survenu sur l'unité de craquage catalytique (FCC) de la raffinerie de Burnaby a entraîné le rejet d'un panache de fumée accompagné d'odeurs, et donc une mise à l'arrêt temporaire du site. L'équipe d'intervention sur place a réagi sans délai et avec efficacité en s'appuyant sur le système de commandement des interventions, et les installations ont pu redémarrer quelques semaines plus tard, à l'issue d'opérations de maintenance planifiées. Après enquête approfondie, toutes les mesures ont été prises pour éviter que l'incident ne se reproduise.

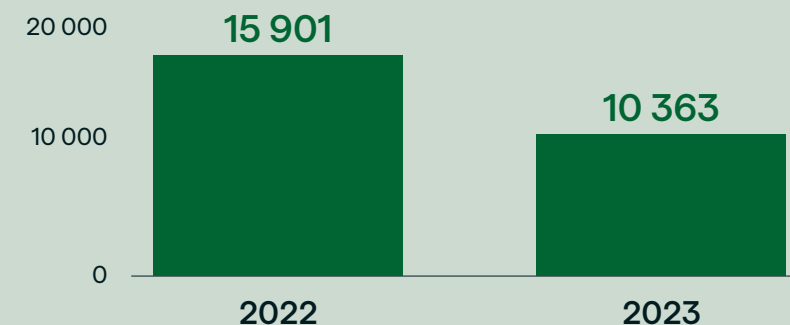
Durant toute la gestion de l'incident, la priorité des équipes a été de protéger les riverains. Des mesures supplémentaires, à commencer par une évaluation indépendante de la qualité de l'air, ont été prises dans le but de limiter les éventuels impacts opérationnels. Les équipes de la raffinerie ont également organisé un point d'information à destination des riverains, des représentants des Premières Nations, de la presse et des autorités locales pour répondre aux questions concernant cet incident et la poursuite des opérations.



## Déversements

### Volume total de déversement (en litres)<sup>1</sup>

Au 31 décembre



En 2023, le volume de déversement a chuté de 35 % grâce aux différentes mesures engagées (diffusion de bilans d'expérience, point sur les accidents lors des réunions mensuelles, hausse du nombre d'observations sur site). Malgré tous les efforts de Parkland, cet indicateur est susceptible de varier d'une année sur l'autre, sans pour autant que soit remise en cause sa trajectoire à la baisse sur le long terme. Le volume de déversement s'élève à 273 litres par milliard de litres vendus en 2023 (-53 % par rapport à 2022).

<sup>1</sup> Voir, dans les chiffres de performance en matière de développement durable, la note de bas de page 15 pour plus d'informations sur la collecte des données relatives aux déversements.





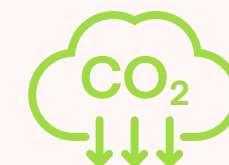
# Accompagner la transition énergétique de la clientèle

Dans un contexte de transition vers une économie bas carbone, Parkland accompagne ses clients en répondant à la mutation de leurs besoins et en leur donnant la possibilité de réduire leur empreinte environnementale grâce à des énergies et carburants renouvelables, à la recharge électrique et à la compensation carbone.

## Objectifs :



Offrir des produits et des services qui aident les clients à réduire leurs émissions par rapport aux solutions conventionnelles



Réduire les émissions des clients d'au moins 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

## Faits saillants 2023 :

Plus de **570 000** tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>e évitées chez les clients (par rapport aux solutions conventionnelles) grâce à la production de carburants renouvelables par cotraitement ou par mélange à la raffinerie de Burnaby<sup>1,2</sup>

**50** points de charge installés au Canada<sup>2</sup>

**56** stations-service équipées de dispositifs photovoltaïques dans les Caraïbes grâce à Sol Ecolution<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Calculé suivant la méthodologie définie dans la norme de la Colombie-Britannique sur les carburants à faible teneur en carbone (NFCB CB). Voir la 2e note de bas de page de la page 7 pour plus de détails.

<sup>2</sup> Au 31 décembre 2023.





## Expansion du réseau de recharge électrique

L'expansion du réseau de recharge électrique de Parkland se poursuit avec la mise en service de 27 nouveaux sites en 2023, ce qui porte à 50 le nombre total de points de charge opérationnels, avec un maillage particulièrement dense en Colombie-Britannique, région qui concentre le plus grand nombre de véhicules électriques en Amérique du Nord. Parkland a également conclu une entente de financement avec la Banque de l'infrastructure du Canada à concurrence de 210 millions de dollars en vue de limiter son risque et de financer ses futurs investissements dans le domaine de la recharge électrique. Même si beaucoup d'entre eux peuvent recharger leur véhicule chez eux, les automobilistes ont tout de même besoin de bornes de charge dans l'espace public. Pour Parkland, la recharge électrique s'impose comme une évidence : cela fait plus de 50 ans que la Société est au service de la mobilité. Le déploiement du réseau de recharge électrique se fait de manière stratégique, et cible en priorité les provinces dans lesquelles la demande et les taux d'adoption sont les plus forts (Colombie-Britannique, Ontario, Québec). En cumulant points de vente en propre et sites gérés par des concessionnaires, le réseau de Parkland compte environ 4 000 stations-service.

**50** points de recharge  
électrique fin  
2023

Plus de  
**4,2 M** de kilowatts-heures  
(kWh) d'énergie fournie  
au total en 2023



## Solutions d'énergie durable grâce à Sol Ecolution

Sol Ecolution<sup>1</sup> est le plus grand fournisseur d'énergie caribéen indépendant, implanté aux Caraïbes, en Amérique du Sud et en Amérique Centrale. Les équipes Ecolution contribuent à la décarbonation de la région et à l'expansion de son réseau d'approvisionnement en énergie, grâce à la mise en œuvre de projets solaires auprès des particuliers comme des professionnels ou des industriels. En 2023, l'entreprise a installé des dispositifs photovoltaïques sur 35 sites Parkland, soit un total de 56 points de vente équipés à ce jour. Acteur de la transition énergétique, Parkland approvisionne les territoires en énergie bas carbone fiable, aujourd'hui comme demain.

Plus de  
**2 277**  
mégawatts-heures (MWh)  
d'énergie produite en 2023<sup>2</sup>

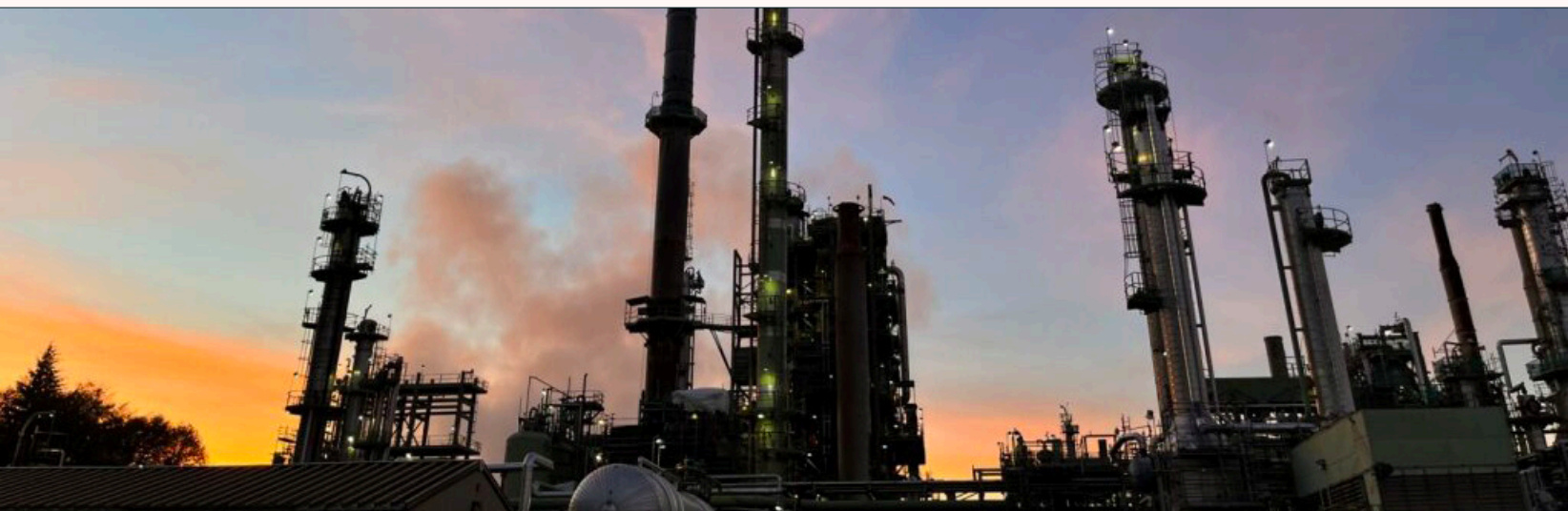
Plus de  
**1 400**  
tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évitées  
chez les clients en 2023<sup>3</sup>

<sup>1</sup> La participation de Parkland dans Sol Ecolution est prise en compte dans le poste « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises » des états financiers consolidés clos le 31 décembre 2023 au titre de l'exercice écoulé, et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>2</sup> Calculé à partir des relevés effectués sur les onduleurs des dispositifs photovoltaïques des 56 stations-service concernées (données fournies par des plateformes spécialisées, pays par pays).

<sup>3</sup> Calculé en convertissant les MWh produits en équivalent CO<sub>2</sub> à l'aide des facteurs d'émission définis par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).





## Cotraitements et carburants mélangés

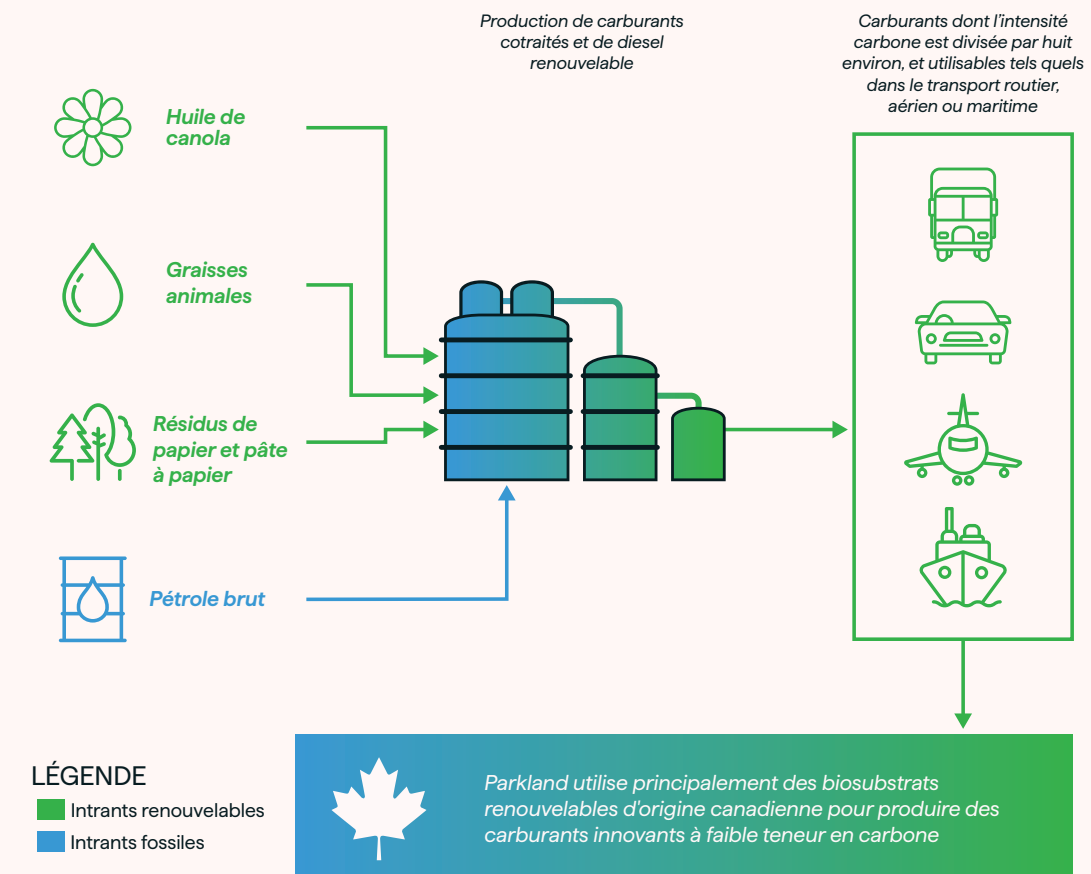
Les carburants liquides jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique. En effet, ces produits feront encore partie du paysage de l'énergie pendant plusieurs décennies, notamment dans les secteurs et les régions du monde dont l'électrification massive prendra du temps.

Le volume de biocarburants, notamment, devra considérablement augmenter pour que les baisses d'émissions<sup>1</sup> du scénario Zéro émission nette d'ici 2050 (ZEN) se concrétisent. Pour répondre à la diversité des besoins de sa clientèle, Parkland propose différentes options de propulsion, dont les biocarburants. La Société s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire les émissions de ses clients d'au moins 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Toutefois, si Parkland s'efforce de diminuer les émissions issues de ses activités, la production de carburant reste génératrice d'émissions de GES difficiles à éradiquer. C'est pourquoi la production de carburants à faible teneur en carbone constitue un maillon essentiel de la transition énergétique et une offre que Parkland tient à mettre à la disposition de sa clientèle. Selon l'organisation IEA Bioenergy, d'importants volumes de biosubstrats renouvelables pourraient être consacrés à la production de biocarburants, et permettre ainsi de couvrir jusqu'à 30 % de la demande en carburants de transport d'ici 2060<sup>2</sup>.

Parkland est le principal producteur de carburants cotraités du Canada, et assure par ailleurs le mélange de carburants renouvelables et leur approvisionnement dans l'ensemble de ses activités. Grâce au cotraitement de biosubstrats et à l'incorporation d'éthanol et de diesel renouvelable dans sa production pour faire baisser l'intensité en carbone des carburants, Parkland est en bonne voie de dépasser cet objectif et de satisfaire aux exigences de la norme sur les carburants à faible teneur en carbone (NCFC) mise en place en Colombie-Britannique. En 2023, ces procédés ont permis une réduction des émissions client de 570 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par rapport aux carburants conventionnels, soit environ 57 % de l'objectif fixé<sup>3</sup>.

En 2023, la raffinerie de Burnaby a produit plus de 91 millions de litres de carburant cotraité. Parkland prévoit d'augmenter sa capacité de cotraitement de carburants à faible teneur en carbone pour atteindre 5 500 barils par jour à horizon 2026, puis 7 500 barils par jour à horizon 2028. Pour ce faire, la raffinerie de Burnaby a lancé une étude technique préliminaire à l'accroissement progressif de ses capacités de cotraitement grâce à son unité de craquage catalytique, avec l'objectif d'atteindre 7 500 barils par jour d'ici 2028. Ce projet nécessitera de modifier plusieurs unités de raffinage.

Parkland a également annoncé qu'elle ne donnerait pas suite au projet de complexe autonome de diesel renouvelable à la raffinerie de Burnaby, mais qu'elle continuerait d'augmenter les volumes de cotraitement du site.



## Innovation : les carburants de demain

Les carburants mélangés ou cotraités peuvent être utilisés de façon sécuritaire dans les véhicules actuels sans qu'une modification du moteur soit nécessaire. À ce jour, Parkland a testé le cotraitement avec des substrats comme l'huile de canola, le suif, la graisse jaune (mélange d'huile végétale usagée et de graisses animales) et le tallöl (sous-produit de l'industrie forestière). Les carburants cotraités de Parkland, utilisables dans les véhicules de promenade en circulation sans modification préalable, ont une intensité en carbone<sup>4</sup> égale à un huitième de celle des carburants classiques. En outre, Parkland produit du carburant d'aviation durable (SAF) en petites quantités sur son site de Burnaby, testant ainsi ses procédés et ses capacités de production.

<sup>1</sup> Pour l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les biocarburants vont jouer un rôle particulièrement important dans la décarbonation des transports. En effet, ils apportent une solution bas carbone à des technologies existantes ; par exemple, à court terme, aux utilitaires légers, ou, à plus long terme, aux camions, aux navires et aux avions, pour lesquels il existe peu d'alternatives ou de solutions bon marché. Il faudra considérablement augmenter la production de biocarburants pour que les baisses d'émissions du scénario Zéro émission nette d'ici 2050 se concrétisent. Source : <https://www.iea.org/energy-system/low-emission-fuels/biofuels> (en anglais uniquement)

<sup>2</sup> Source : <https://www.ieabioenergy.com/wp-content/uploads/2020/11/IEA-Bioenergy-2-page-summary-Task-41-10.pdf> (en anglais uniquement)

<sup>3</sup> Voir la 2e note de bas de page de la page 7 pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour calculer les baisses d'émissions client imputables au cotraitement de carburants renouvelables – méthodologie définie dans la NCFC CB.

<sup>4</sup> Voir la stratégie de Parkland en matière de changements climatiques pour plus d'explications sur la manière dont Parkland utilise l'analyse du cycle de vie pour calculer le volume d'émissions de GES généré, de l'extraction à la combustion.



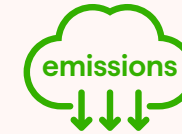


# Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat

Les changements climatiques posent des risques et des défis majeurs à Parkland, de même qu'aux sociétés et aux économies du monde entier. La stratégie de décarbonation de la Société s'inscrit dans le cadre d'un effort planétaire vers un monde plus durable.



## Objectifs :



Réduire les émissions de GES de champ d'application 1 et 2 liées aux activités de commercialisation de

# 40 %

par site (par rapport à 2019, année de référence) d'ici à 2030



Aligner la raffinerie de Burnaby sur les ambitions climatiques

**définies par le système de tarification fondé sur le rendement mis en place par le Gouvernement de Colombie-Britannique**

## Faits saillants 2023 :

Rénovation énergétique de

# 182

points de distribution

**Ajout des émissions de champ d'application 3 à l'inventaire des GES**



# Trajectoire de décarbonation de Parkland

Diverses tactiques de décarbonation sont nécessaires à la réussite de la transition énergétique. Parkland met en place toute une gamme de solutions pour contribuer à la baisse des émissions et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

## Efficacité énergétique

- Éclairage par diodes électroluminescentes (LED)
- Modernisation des actifs
- Systèmes de gestion de l'énergie

## Énergies renouvelables

- Panneaux solaires

## Carburants à faible teneur en carbone

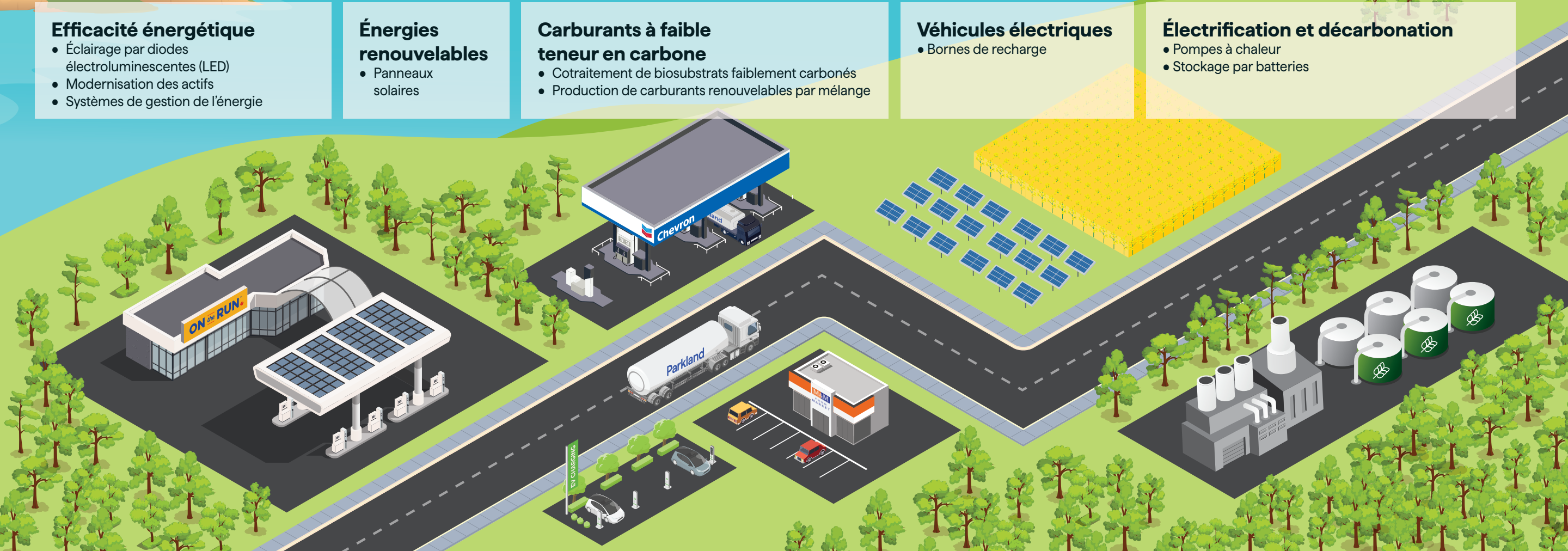
- Cotraitement de biosubstrats faiblement carbonés
- Production de carburants renouvelables par mélange

## Véhicules électriques

- Bornes de recharge

## Électrification et décarbonation

- Pompes à chaleur
- Stockage par batteries





# Démarche climat

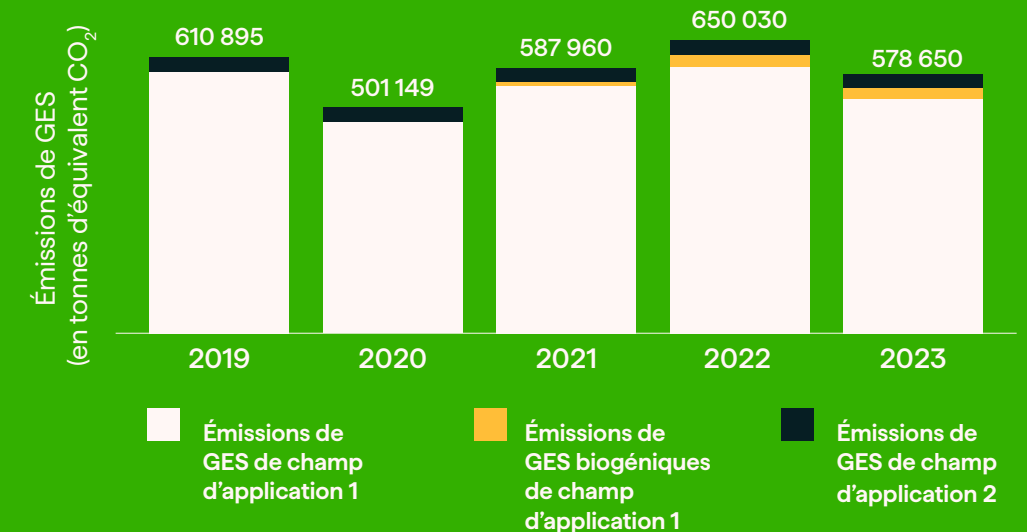
Parkland reconnaît l'importance de prendre collectivement des mesures pour réduire les émissions mondiales de GES et lutter contre le réchauffement climatique, conformément aux préconisations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sous l'égide des Nations Unies. Le secteur industriel, les pouvoirs publics et les consommateurs doivent travailler main dans la main pour diminuer l'impact environnemental des activités humaines. Dans les zones où elle est implantée, Parkland s'engage à collaborer avec les autorités pour les aider à atteindre leurs objectifs de baisse des émissions. Pour plus d'informations, veuillez consulter [la stratégie de Parkland en matière de changements climatiques](#).

## Profil d'émissions de GES et performance 2023 : champ d'application 1 et 2

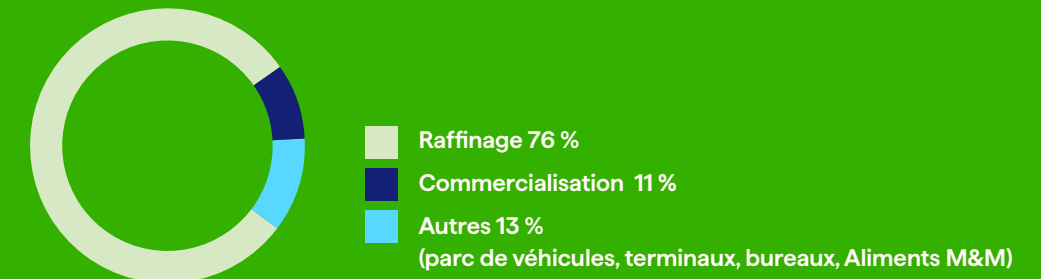
Parkland produit et distribue des carburants de transport. Comme en 2022, la grande majorité de ses émissions de GES sont donc liées aux activités de la raffinerie de Burnaby (76 % en 2023), laquelle alimente le réseau de distribution de Parkland et approvisionne des clients commerciaux comme particuliers en énergie dans 26 pays.

Chaque année, Parkland réalise l'inventaire de ses émissions de champ d'application 1 et 2 en lien avec ses activités. En 2023, Parkland a vu son volume d'émissions de GES diminuer de 11 % par rapport à 2022, principalement en raison d'une baisse des volumes de raffinage due à un grand arrêt de la raffinerie de Burnaby dans le courant de l'année. Les émissions biogéniques, c'est-à-dire les émissions provenant de sources naturelles comme le biogaz, produit du cotraitement de biosubstrats renouvelables, ont reculé en 2023. Toutefois, elles pourraient augmenter à l'avenir, compte tenu de la hausse prévue du cotraitement en soutien à la production de solutions bas carbone, alternatives aux carburants conventionnels comme l'essence et le diesel.

## Émissions de GES de champ d'application 1 et 2 pour l'ensemble de l'entreprise



## Ventilation des émissions



## Planification de scénarios climatiques

Parkland est consciente de l'importance d'appréhender les risques liés aux changements climatiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi, en complément de son plan de gestion des risques, la Société prévoit de réaliser en 2024 une analyse de scénarios de risques climatiques dans le but d'étoffer son diagnostic et d'approfondir l'étude des risques associés à différents scénarios climatiques dans le contexte de la transition énergétique, mais aussi des risques physiques, liés au climat, susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités. Cette analyse marque un nouveau jalon dans l'intégration des risques climatiques à la stratégie de Parkland, dont l'objectif est de continuer à servir sa clientèle tout au long de cette phase de transition tout en faisant face collectivement aux risques posés par le dérèglement climatique.



## Options et projets de décarbonation : Commercialisation

En 2023, l'intensité des émissions liées aux activités de commercialisation<sup>1</sup> a baissé de 5 % par rapport à 2022, et de 16 % par rapport à 2019 (année de référence). Parkland a continué de mettre en œuvre des projets de décarbonation dans le droit fil de son objectif de réduction des émissions de GES de champ d'application 1 et 2 liées aux activités de commercialisation de 40 % par site d'ici 2030 (par rapport à 2019, année de référence), en se concentrant d'abord sur ses activités canadiennes.

Exemples de projets menés à bien en 2023 :



Élaboration d'un cadre et de plans d'action visant à faire progresser l'efficacité énergétique, l'électrification et la décarbonation, et ainsi que le recours aux énergies renouvelables



Modernisation de l'éclairage par l'installation d'ampoules LED sur 150 sites au Canada ; à ce jour, 63 % des sites de vente au détail de Parkland au Canada sont passés à l'éclairage LED



Installation de nouveaux équipements de chauffage au gaz naturel plus efficaces sur 21 sites, et de 11 dispositifs de chauffage électrique plus performants

L'électrification demeure une priorité pour Parkland, et se poursuivra par l'installation de pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques, de chauffe-eau et chaudières électriques, et de systèmes hybrides de chauffage et de climatisation.



## Projets pilotes dans la division Commercialisation

Outre les chantiers menés à bien en 2023, divers projets pilotes sont en cours de déploiement pour aider Parkland à atteindre ses objectifs de réduction :

- **Efficacité énergétique** : mise en place d'un système de gestion de l'énergie reposant sur l'intelligence artificielle pour le pilotage du chauffage et de la climatisation ;
- **Décarbonation et électrification** : technologie originale de captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub> (CCUS) pour les systèmes de chauffage au gaz naturel sur les sites de vente au détail – en tirant profit de l'intégration énergétique des adoucisseurs d'eau pour capter le dioxyde de carbone, la Société sera en mesure de réduire ses émissions de GES de champ d'application 1 et de fabriquer des produits ménagers comme du savon.
- **Énergies renouvelables** : étude pour envisager le recours aux carburants renouvelables et thermiques produits grâce à l'énergie solaire.

<sup>1</sup> On calcule l'intensité des émissions liées aux activités de commercialisation en divisant les émissions de GES de champ d'application 1 et 2 des points de distribution (clients particuliers et commerciaux) au Canada, aux États-Unis et à l'international par le nombre total de sites de l'entreprise inclus dans l'inventaire des GES.



## Options et projets de décarbonation : Raffinage

Un quart des carburants de transport dont dépendent au quotidien les automobilistes de Colombie-Britannique ainsi que certains transports en commun essentiels de la province comme BC Ferries ou les services d'autobus TransLink sont produits par la raffinerie de Parkland située à Burnaby. En 2023, l'intensité des émissions liées aux activités de raffinage est restée globalement stable, avec une baisse de 2 % par rapport à 2022. Parkland a révisé son objectif de réduction afin qu'il reflète l'alignement de la Société sur la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 du Gouvernement de Colombie-Britannique et sur le nouveau système provincial de tarification du carbone de l'industrie (système de tarification fondé sur le rendement). Cette décision illustre la collaboration constructive entre l'industrie et les décideurs et ouvre la voie à la mise en œuvre de technologies de décarbonation au fur et à mesure qu'elles évolueront. Plusieurs pistes sont à l'étude sous l'angle de la faisabilité économique et des bénéfices client à court, moyen et long terme pour aider Parkland à améliorer l'efficacité énergétique de ses activités de raffinage et à compenser ses émissions. Parmi les approches explorées pour réduire les émissions de Burnaby, on pourra citer l'utilisation de gaz naturel renouvelable (GNR) et l'intégration de projets d'optimisation énergétique aux programmes de maintenance planifiée. Le cotraitement de biosubstrats faiblement carbonés et la production de carburants renouvelables mélangés demeurent les piliers de la stratégie d'accompagnement des clients dans leur démarche de sobriété carbone ; pour plus d'informations, voir la rubrique « Accompagner la transition énergétique de la clientèle ».



## Émissions de GES de champ d'application 3

Les émissions de GES de champ d'application 3 désignent l'ensemble des émissions indirectes issues de la chaîne de valeur d'une entreprise (en amont comme en aval), exception faite des émissions de champ d'application 2. En 2023, Parkland a fait mener par un tiers un examen de la matérialité de son champ d'application 3, et a publié ses premières déclarations en commençant par l'une des catégories qui la concernent tout particulièrement, à savoir la catégorie 11, « Utilisation des produits vendus », conformément aux dispositions du Protocole des gaz à effet de serre et des lignes directrices de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA). Le travail d'évaluation et de déclaration des émissions de GES dans la chaîne de valeur de Parkland se poursuit. Pour plus d'informations sur les résultats 2023 de la Société, voir les [chiffres de performance en matière de développement durable](#) du présent rapport.

En tant que compagnie productrice, vendeuse et distributrice de carburant, Parkland est consciente que les émissions de sa chaîne de valeur et de ses clients représentent une large part de son empreinte carbone et donc un volet important à cibler par des mesures de réduction des émissions. Grâce à la production de carburants renouvelables par cotraitement ou par mélange à la raffinerie de Burnaby, ainsi qu'à l'expansion de son réseau de recharge électrique au Canada, Parkland offre à ses clients des options bas carbone et joue un rôle dans la transition vers une économie décarbonée.

### Total (Catégorie 11)

Raffinage –  
**5,6 M**  
de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

### Méthodologie et hypothèses<sup>2</sup>

- Recours à la méthode du débit de traitement : calcul de la quantité de produit traitée à la raffinerie de Burnaby.
- Hypothèse : combustion totale des produits. Hors émissions liées aux biosubstrats biogéniques et aux carburants renouvelables mélangés.

Commercialisation et  
approvisionnement –  
**62,5 M**  
de tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>

- Recours à la méthode du total des ventes de carburant (en volume) au Canada, aux États-Unis et à l'international.
- Hypothèse : combustion totale des produits. Hors carburants renouvelables.

<sup>1</sup> La norme établie par le Protocole des gaz à effet de serre au regard des émissions de champ d'application 3 comprend 15 catégories. Le reporting de Parkland porte pour l'instant sur la seule catégorie 11.

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur la méthodologie, voir les chiffres de performance en matière de développement durable, notes 10 et 11.



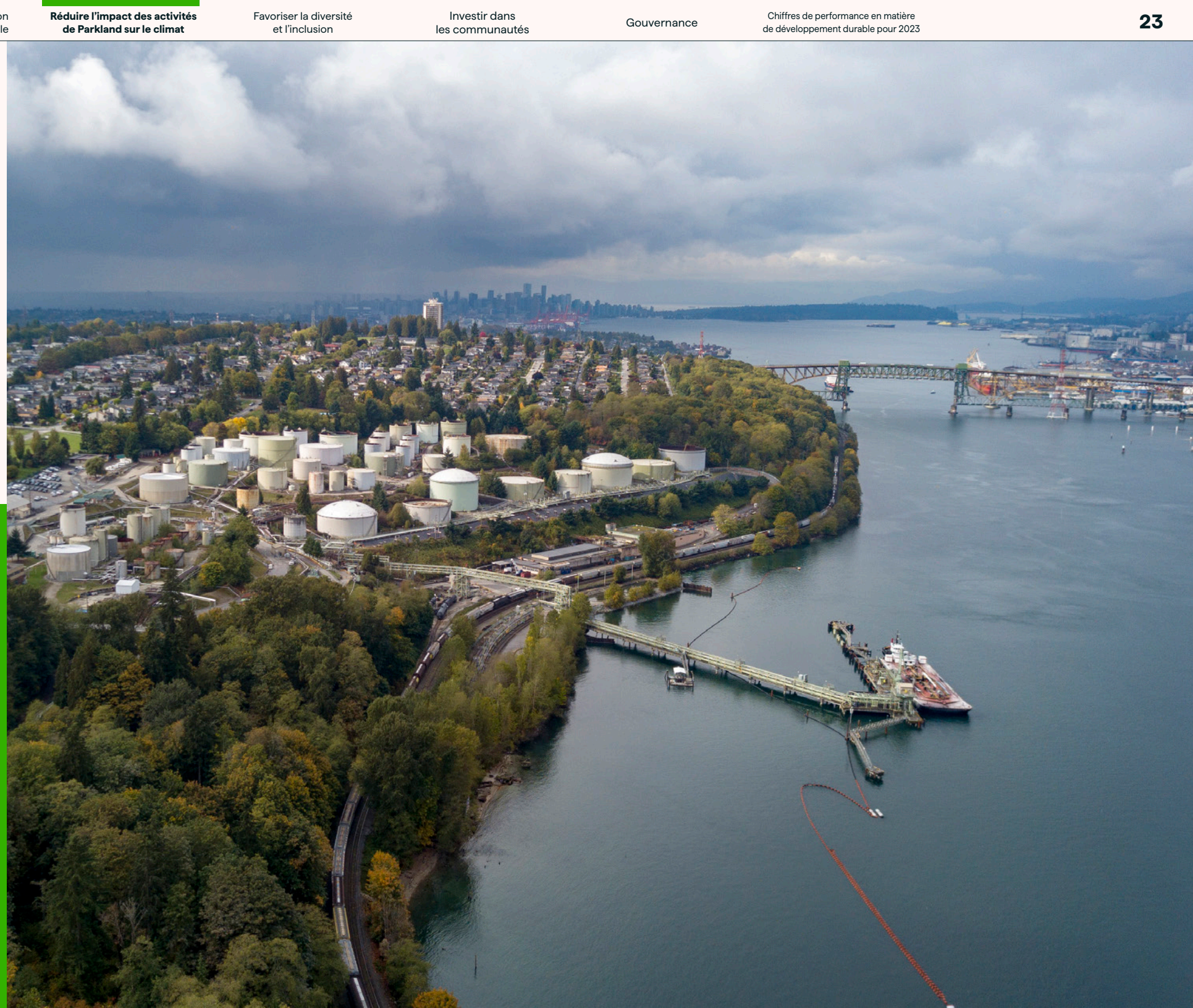
## Émissions atmosphériques autres que de gaz à effet de serre

La raffinerie de Burnaby constitue pour Parkland la principale source d'émissions atmosphériques autres que de gaz à effet de serre. Des mesures strictes ont été prises afin de limiter ces rejets, efforts accentués au vu de la baisse des plafonds autorisés dans le cadre du renouvellement du permis d'émissions de la raffinerie de Burnaby, la qualité de l'air à proximité des installations étant soumise au contrôle de Metro Vancouver. À ce titre, Parkland privilégie une communication transparente et efficace avec les riverains. En vertu du permis qui lui a été octroyé, la Société est également tenue de mettre en place des mesures d'amélioration continue, et notamment de mener des études annuelles sur la réduction des émissions (diminution du torchage, baisse des émissions de méthane et de composés organiques volatils (COV), chute des rejets d'oxydes d'azote, etc.), études dont les conclusions guideront la planification de futurs chantiers de réduction au sein de la raffinerie. Les chiffres liés à ces émissions sont présentés dans la [cartographie du cadre de durabilité pour 2023](#).

## Engagement de Parkland en matière de gérance environnementale

La mission de Parkland est d'alimenter les déplacements, et son objectif est d'y parvenir tout en s'efforçant de limiter son impact sur l'environnement. Parkland s'est dotée d'une [politique globale en matière de santé, sécurité et environnement](#), applicable dans tous les pays où elle est implantée. À cet égard, la politique de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement, applicable à l'ensemble de ses activités, comprend des engagements clairs, parmi lesquels :

- encourager les bonnes pratiques de sécurité au travail, afin de contribuer à :
  - protéger l'environnement et mieux sensibiliser les équipes à ce sujet,
  - atténuer son impact environnemental ;
- suivre sa performance environnementale et publier régulièrement des informations à ce sujet, conformément aux exigences applicables ; et
- se concerter avec les communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes sur les enjeux environnementaux dès que nécessaire.







# Favoriser la diversité et l'inclusion

Son succès, Parkland le doit à ses collaborateurs. C'est pourquoi la Société s'emploie à favoriser la diversité et l'inclusion (D&I) au travail, dans un souci de représentativité de la société et d'épanouissement professionnel de son personnel.

5

ÉGALITÉ ENTRE  
LES SEXES

## Objectifs :

Atteindre et maintenir  
un taux de représentation  
des femmes de

# 30 %

aux postes de direction<sup>1</sup>



Renforcer une  
culture de l'inclusion  
grâce à des programmes  
de formation au leadership  
destinés aux femmes

## Faits saillants 2023 :

# + de 6 000

collaboratrices et collaborateurs

# 26 %

de femmes aux  
postes de direction

# 82 %

des collaboratrices et  
collaborateurs estiment  
que Parkland se soucie de  
la diversité et de l'inclusion

<sup>1</sup> Par « postes de direction », on entend les postes de haute direction et d'encadrement à compter de l'échelon « Directeur/Directrice ».



## Vision de Parkland en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Le sentiment d'appartenance est une chose précieuse. En mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion, Parkland s'emploie à cultiver un cadre de travail accueillant, où chaque personne se sente bien et puisse revendiquer fièrement son identité.

Dans sa stratégie en matière de diversité et d'inclusion, la Société décrit comment elle entend devenir un employeur de référence dans les zones où elle exerce ses activités, grâce à l'instauration d'une culture proactive de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance, son objectif étant d'inscrire l'équité de traitement aussi bien dans ses dispositifs que dans ses pratiques et ses processus.

### 2019

- Création du tout premier conseil interne pour la diversité et l'inclusion, animé par trois principes directeurs :
  - communication bidirectionnelle
  - rôle de conseil sur les enjeux et opportunités D&I
  - élaboration et mise en œuvre de stratégie

### 2020

- Mise en place d'un comité d'action pour les personnes noires visant à promouvoir de manière volontariste l'inclusion de nos collègues noirs
- Première enquête annuelle sur la diversité et l'inclusion chez Parkland et définition d'axes stratégiques en matière de diversité et d'inclusion pour toute l'entreprise
- Renforcement de la formation des dirigeants à la diversité et à l'inclusion
- Création du réseau de femmes de Parkland

### 2021

- Formation D&I dispensée à 110 cadres dirigeants dans l'entreprise
- Huit séances d'information sur la D&I
- 300 heures de formation dispensées aux collaborateurs
- Création du réseau DIALdN (Diversity Inclusion Allyship Leadership Network) à la raffinerie de Burnaby

### 2022

- Mise en place d'une stratégie 2022-2025 en matière de diversité et d'inclusion pour instaurer une véritable culture de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance
- Atteinte d'un double objectif : 30 % de femmes au sein du conseil d'administration et 10 % de personnes BIPOC et LGBTQ+ au sein du conseil d'administration et de l'équipe de direction
- Amélioration continue au vu des résultats de l'enquête D&I interne :
  - Plus de 1 300 heures de formation dispensées aux collaborateurs
  - Création du réseau latino

### 2023

- Refonte de la structure de gouvernance D&I, notamment des groupes de ressources pour les employés, et création d'un corpus de règles de gouvernance
- Intégration de pratiques inclusives et élimination des biais inconscients dans les processus de recrutement et de sélection
- 1 810 heures de formation collective à la D&I dispensées à 914 salariés
- Première participation au défilé de la fierté de Calgary
- 43 % de participation salariée à des événements D&I
- Amélioration constante des résultats de l'enquête D&I interne

## Enquête SpeakUp 2023

# 82 %

des répondants estiment que Parkland se soucie de la diversité et de l'inclusion (résultat stable par rapport à 2022)

# 86 %

des répondants se sentent bien au travail et libres d'être eux-mêmes devant leurs collègues (+7 % par rapport à 2022)

# 94 %

des répondants ont consulté les contenus relatifs à la D&I qui leur étaient communiqués (+4 % par rapport à 2022)

# 63 %

des répondants ont consulté la rubrique D&I de l'Intranet (+9 % par rapport à 2022)

# 74 %

des répondants ont suivi des formations D&I (+12 % par rapport à 2022)



## Investir dans ses forces vives

L'humain est au cœur de l'activité de Parkland. Il est donc important pour la Société d'investir dans ses forces vives afin de cultiver un cadre de travail positif, responsabilisant et collaboratif. En 2023, Parkland a accompli des progrès dans le recrutement, la fidélisation et le développement de ses équipes :

### Recrutement

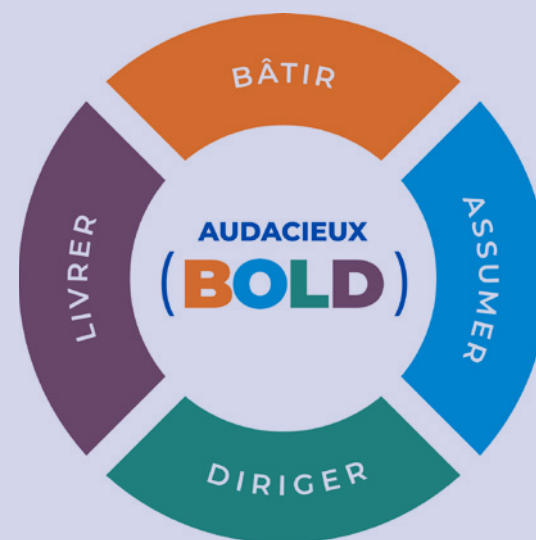
- Intégration du classement des 80 meilleurs employeurs de l'Alberta
- Prix Meilleur gestionnaire de flotte décerné par Trucking HR Canada
- Mise au point d'une formation sur les fondamentaux du recrutement
- Rédaction de guides d'entretien BOLD
- Conception d'un formulaire de sélection des candidats

### Fidélisation

- Coordination de l'enquête annuelle de satisfaction interne SpeakUp
- Participation accrue à la Semaine d'appréciation des camionneurs
- Semaine BOLD annuelle
- Relance du conseil pour la diversité et l'inclusion et des groupes de ressources pour les employés dans le cadre de la stratégie D&I de Parkland
- Planification des talents à tous les échelons à partir de « Manager » (et notamment processus d'identification des talents et plan de relève)

### Développement

- Programme de développement à destination des vice-présidents/vice-présidentes et des directeurs/directrices à haut potentiel
- Programme de leadership pour les directeurs/directrices (*Leading Beyond Any Title Leadership Program*)
- Programme de leadership pour l'encadrement de première ligne (*Out Front Leadership Program*)
- Programme de mentorat Parkland
- Formation Prosci de gestion du changement pour les collaborateurs et le personnel d'encadrement
- Élargissement du programme introductif de Parkland au développement professionnel



## BÂTIR

Je bâtis des équipes collaboratives au sein de Parkland.

## ASSUMER

J'assume les responsabilités de mon mandat.

## DIRIGER

Je dirige en appuyant le changement et l'amélioration continue.

## LIVRER

Je livre d'excellents résultats grâce au service que j'offre à la clientèle.





# Investir dans les communautés

Le sens de la communauté fait partie des valeurs cardinales de Parkland, et à ce titre, la Société s'emploie à créer dans les communautés locales et autochtones un changement positif sur le plan humain comme environnemental.



## Objectifs :



**Investir dans des projets  
à impact pour les  
communautés locales**  
(1 % du résultat net)



**Obtenir la  
certification APMRA  
niveau Bronze  
du CCEA**



## Faits saillants 2023 :

**1,7 million**

de dollars de dons  
fléchés versés par les  
salariés dans le cadre  
du programme  
Partenariat Parkland

Sensibilisation de la  
direction et de plus de

**400**  
salariés  
aux cultures  
autochtones





## Investissement social

Conformément à son nouvel objectif de réaliser des investissements à impact dans les communautés locales, Parkland s'est lancée dans l'élaboration d'une stratégie globale d'investissement social pour fixer ses priorités en matière de mécénat, dans l'optique de maximiser l'impact de la Société partout où celle-ci exerce ses activités. Un point sur cette stratégie sera fait dans la prochaine édition du présent rapport. Le programme Partenariat Parkland est maintenu ; ainsi, les salariés gardent la possibilité de soutenir les causes qui leur tiennent le plus à cœur. En 2023, plus de 1,7 million de dollars ont été versés au bénéfice de 2 015 organismes caritatifs.

Exemples d'organismes soutenus :

- BGC Canada
- St. Jude's Children's Research Hospital
- Société canadienne du cancer
- Dakota Children's Advocacy Centre



## Dialogue avec les communautés

Parkland est animée par le sens de la communauté, dont elle a d'ailleurs fait l'une de ses valeurs cardinales. Non contente d'investir dans les territoires où elle est implantée, elle entretient aussi un dialogue régulier avec les populations locales dans une volonté de sensibilisation, de pédagogie et de transparence concernant ses activités.

Le volet « communauté » fait partie intégrante du SGEOP, dont il constitue le septième élément. Ce système de gestion de l'excellence opérationnelle encadre ainsi les relations entre les équipes de Parkland et les communautés à l'échelon régional. À titre d'exemple, un comité consultatif communautaire dont le rôle est de favoriser le dialogue entre la raffinerie et les riverains se réunit régulièrement à Burnaby. Ces marques d'ouverture et de transparence sont gage de relations fructueuses au quotidien avec les clients et les populations avoisinantes.

## Aide aux populations touchées par les catastrophes naturelles

En 2023, certaines régions du Canada ont été très durement touchées par des feux de forêt. Les habitants ont dû être évacués, leurs lieux de vie et de travail sont partis en fumée, et les services d'intervention sont intervenus sans relâche pour secourir et mettre à l'abri les populations. Face à ce drame, Parkland et ses équipes se sont mobilisées pour faire don de 200 000 dollars à la Croix-Rouge et ainsi venir en aide aux personnes sinistrées. Parkland est fière de la résilience dont font preuve les populations victimes de cette épreuve ainsi que les acteurs qui leur viennent en aide.



## Relations avec les peuples autochtones

Parkland a la volonté de cultiver de bonnes relations avec les peuples autochtones sur les territoires traditionnels desquels elle exerce ses activités. À cet effet, la Société a signé une déclaration d'engagement qui formalise son ambition en faveur de la réconciliation. Cette démarche s'appuie notamment sur l'article 35 de la Constitution canadienne, sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et sur les 94 recommandations (« appels à l'action ») de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Elle s'inscrit également dans le cadre du programme de certification Attestation de partenariat en matière de relation avec les autochtones (APMRA) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA), qui remplace le programme Relations progressistes avec les autochtones (RPA) de ce même organisme. Déjà « APMRA Engagé », Parkland compte à terme obtenir cette certification, dont elle a achevé la phase 1, approuvée par un vérificateur indépendant, et entame à présent la phase 2.

En 2023, Parkland a révisé la stratégie relative aux relations qu'elle entretient avec les peuples autochtones (en anglais). Dans le cadre de sa démarche de certification, la Société a choisi de reprendre les quatre piliers du programme APMRA :



Leadership

Éducation et emploi

Développement des affaires

Relations communautaires



### Sensibilisation culturelle

En 2023, Parkland a organisé un certain nombre de séances de sensibilisation aux cultures autochtones. Son équipe de direction en particulier a suivi une demi-journée de formation, et plus de 400 salariés ont assisté à un exposé retraçant les grandes lignes de l'histoire des peuples autochtones, ainsi que les engagements APMRA de la Société.



# Gouvernance

Parkland s'enorgueillit d'être particulièrement exigeante sur le plan de l'éthique et de la gouvernance, comme en témoigne le corpus normatif interne qui régit ses activités.

Ces cadres et politiques sont consultables sur [le site Internet de la Société](#).



## Objectif 2023 :

**50 %**  
de femmes au sein du  
conseil d'administration

## Faits saillants 2023 :

**40 %** de femmes  
au sein du conseil  
d'administration



Publication du premier rapport  
prévu par la Loi sur la lutte  
contre le travail forcé et le  
travail des enfants dans les  
chaînes d'approvisionnement





## Gestion des risques

Le processus de gestion des risques de l'entreprise (ERM) de Parkland lui permet d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques, dont ceux liés aux changements climatiques. Ce programme prévoit une évaluation annuelle à l'échelle de l'entreprise, ainsi que des examens trimestriels. Pour réaliser ces évaluations et mener des analyses quantitatives, l'équipe chargée des risques et des contrôles se met en lien avec les différents échelons de l'entreprise, depuis le conseil d'administration jusqu'aux unités d'exploitation. Pour en savoir plus sur les risques associés aux changements climatiques et aux considérations ESG identifiés au terme du processus ERM mené en 2023, veuillez consulter la [notice annuelle de Parkland pour l'exercice 2023](#) ainsi que le [rapport de gestion du quatrième trimestre 2023](#).

Liste des risques et opportunités liés aux changements climatiques (pour rappel) :

### Risques liés aux changements climatiques

Réglementation climatique  
(ex. réglementation de produits et services nouveaux ou existants, exposition à des contentieux)

Évolutions technologiques  
(ex. substitution de produits et services – par exemple transition rapide vers la mobilité électrique –, coûts de transition énergétique)

Réputation  
(ex. stigmatisation d'une marque ou d'un secteur, évolution des préférences de consommation)

Risques météorologiques extrêmes  
(ex. incendies, inondations, tempêtes)

### Opportunités liées aux changements climatiques

Sources d'énergie  
(ex. demande accrue en énergie propre, produite de façon décentralisée et peu coûteuse en investissements)

Efficacité  
(ex. économies grâce à une moindre utilisation des ressources de la part des clients et des entreprises)

Résilience  
(ex. meilleure capacité d'adaptation face à l'intensification des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques – tempêtes, inondations, feux de forêt – par la mise en place de dispositifs et de processus permettant de gérer les risques connus)

Produits et services  
(ex. avantage concurrentiel grâce à l'innovation et à de nombreux produits et services à faible teneur en carbone)



## Droits humains

Parkland s'engage à respecter les droits humains et à promouvoir une culture interne exempte de toute violation de ces droits. La Société respecte la législation en vigueur dans chaque pays ou territoire où elle exerce ses activités. À intervalles réguliers, elle passe en revue et met à jour sa [politique en matière de droits humains](#) tenant compte des apports de ses parties prenantes.

## Prohibition de la corruption et de la discrimination

Dans son [code de conduite](#) (en anglais) tout comme dans sa [politique de prévention de la discrimination et du harcèlement au travail](#), Parkland rappelle sa règle de tolérance zéro envers toute forme de corruption et de discrimination. Parkland s'engage à cultiver un cadre de travail sain, sécuritaire, éthique et inclusif.



## Gouvernance du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Parkland remplit une mission de supervision et défend à ce titre des pratiques de gouvernance robustes. Assisté du comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (ESD), il s'acquitte de la surveillance et du suivi des objectifs de développement durable de la Société. Composé de dirigeants issus des secteurs de la finance, de l'énergie, des ressources humaines et du développement durable, le conseil d'administration contribue au pilotage d'une stratégie de développement durable cohérente avec l'objectif de création de valeur pour les actionnaires de la Société.

Tous les trimestres, la direction présente au conseil d'administration un point sur les sujets ESG du moment (notations, informations à communiquer, trajectoires de décarbonation) ainsi que sur les avancées des chantiers stratégiques de Parkland en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur la gestion des risques associés au développement durable et aux changements climatiques, veuillez vous reporter au [mandat du comité ESD](#), à la [notice annuelle](#) de la Société, à son [rapport de gestion](#) et à la [circulaire d'information de la direction](#).

Parkland se consacre actuellement au renouvellement de son conseil d'administration et privilégie une approche prudente pour préserver une continuité tout en cherchant à mettre des regards neufs au service d'une structure de gouvernance efficace et qui favorise l'atteinte des objectifs à long terme de la Société.

## Groupe de travail sur le développement durable

Outre la supervision assurée par le conseil d'administration, le comité ESD et la haute direction, le groupe de travail sur le développement durable joue un rôle essentiel dans l'exécution de la stratégie de développement durable de Parkland et dans son reporting. Les membres du groupe de travail, tous issus des équipes de direction de l'entreprise, s'attellent à recenser les sujets et les priorités qui comptent pour Parkland en matière d'ESG. Ils participent également aux efforts de collecte de données sur le développement durable, notamment dans le cadre du processus de vérification interne mené par l'équipe chargée des risques et des contrôles.



## Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Parkland a conscience de l'importance de veiller à la bonne gouvernance de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Le [code de conduite applicable à ses fournisseurs](#) s'inscrit dans le prolongement de ses propres normes internes de conduite, et la Société attend de ses partenaires qu'ils respectent et fassent vivre ces valeurs.

Le Canada vient de voter une loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Conformément à ses obligations, Parkland a donc publié son premier rapport à ce sujet ; celui-ci est disponible sur son [site Web](#) (en anglais).

## Implication des parties prenantes

Parkland met fréquemment à contribution ses différentes parties prenantes, et se fie à elles pour comprendre par quels moyens elle peut favoriser la prospérité environnementale, sociale et économique de ses pays et territoires d'implantation. L'implication des parties prenantes forme la clé de la réussite de Parkland et le cœur de sa stratégie de développement durable.

### Dialogue Parkland

#### Employés

Parkland communique régulièrement avec ses collaborateurs via divers canaux : rencontres virtuelles réunissant l'ensemble du personnel, réunions d'information, enquêtes, bulletins d'information, mises à jour de l'Intranet, courriels, etc. La Société prône une culture de l'écoute et de l'ouverture pour que chacune, chacun se sente libre d'être soi au travail et à même d'y exprimer tout son potentiel.

#### Clients

Afin de comprendre comment les servir au mieux, Parkland fait remplir à ses clients des enquêtes, monte avec eux des groupes de réflexion et va à leur rencontre.

#### Populations locales

Parkland entretient des rapports avec les populations locales à travers des programmes d'investissement social, des manifestations de proximité, des portes ouvertes, des publications sur les réseaux sociaux et des infolettres, ainsi que par l'intermédiaire de ses équipes de relations communautaires à l'échelle régionale.

#### Fournisseurs

Les fournisseurs de Parkland jouent un rôle essentiel dans ses progrès en matière de développement durable. Les relations avec les fournisseurs, régies par le code de conduite rédigé à leur intention, prennent la forme d'audits et de questionnaires visant à garantir le respect des valeurs de durabilité.

#### Autorités de régulation et pouvoirs publics

Parkland est en lien étroit et régulier et cultive de bonnes relations avec les pouvoirs publics et les autorités de régulation partout où elle est implantée.

#### Nations autochtones

Dans le cadre de son engagement en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, Parkland s'efforce de construire des relations mutuellement bénéfiques avec les nations autochtones sur les territoires desquelles elle est implantée.

#### Investisseurs

Parkland communique avec ses actionnaires de manière active et continue par divers moyens (communication directe avec les investisseurs et leurs équipes ESG, participation à des conférences externes, visite de site...) afin de leur expliquer sa stratégie, d'entretenir un dialogue ouvert et de tenir compte de leurs retours.

#### Associations professionnelles

Dans les pays ou territoires où elle est implantée, la Société tisse des liens stratégiques avec des organismes et des associations qui partagent ses idées afin de favoriser une convergence réglementaire et de faire émerger un leadership éclairé concernant les sujets ayant une incidence sur ses activités.



# Matrice de matérialité

Parkland a entamé en 2023 une évaluation de matérialité afin de recenser les enjeux les plus pertinents pour la Société et pour sa stratégie.

Les parties prenantes internes et externes ont été consultées via un questionnaire, pour mesurer l'importance de diverses questions de durabilité au regard des activités de Parkland. Les principaux enjeux ESG restent inchangés, à l'exception de la transition énergétique, qui vient s'ajouter comme dimension du changement climatique.

Ce réexamen a alimenté la réflexion concernant la mise à jour de la stratégie et des objectifs de développement durable de Parkland. La liste des enjeux ESG fera l'objet d'une réévaluation périodique de manière à ce qu'elle reste pertinente et cohérente avec les évolutions de l'activité.





# Chiffres de performance en matière de développement durable pour 2023

Parkland s'efforce de fournir à ses parties prenantes des informations exactes, complètes et transparentes. La publication du rapport sur le développement durable suit un processus bien établi, et intègre des contributions d'experts de chaque sujet, des responsables du groupe de travail, des équipes de direction et des membres du conseil d'administration. L'exactitude et l'exhaustivité de toutes les données quantitatives figurant dans le tableau de performance et dans la cartographie du cadre de durabilité, ainsi que de certains points de données présentés dans le rapport lui-même, ont été vérifiées et validées par l'équipe interne chargée des risques et des contrôles. Consciente de la nécessité d'améliorer en permanence son reporting, Parkland travaille sans relâche à parfaire ses processus et ses procédures.

Indicateur <sup>1</sup>	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	2019	CADRE DE RÉFÉRENCE (GRI, IPIECA, SASB, TCFD)
<b>ENVIRONNEMENT<sup>2</sup></b>							
<b>Émissions totales de GES (champ d'application 1 et 2),<sup>3,4</sup></b>	<b>tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>e</b>	<b>578 650</b>	<b>650 030</b>	<b>587 960</b>	<b>501 149</b>	<b>610 895</b>	<b>GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)</b>
<b>Émissions GES (champ d'application 1)</b>							
Émissions de GES biogéniques de la raffinerie de Burnaby	tonnes CO <sub>2</sub> e	28 272	32 759	8 914	-	-	GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
Émissions de GES imputables à la production de biodiesel	tonnes CO <sub>2</sub> e	17	11	17	-	-	GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
Émissions de GES de champ d'application 1 (hors émissions biogéniques)	tonnes CO <sub>2</sub> e	507 392	577 432	546 143	475 754	582 819	GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
Émissions totales de GES de champ d'application 1 <sup>5</sup>	tonnes CO <sub>2</sub> e	535 681	610 202	555 074	475 754	582 819	GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
Réglementations limitant les émissions de GES de champ d'application 1 <sup>6</sup>	tonnes CO <sub>2</sub> e	444 133	521 510	497 912	443 969	547 444	GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
Pourcentage couvert par les réglementations limitant les émissions	%	83	85	90	93	94	GRI 305-1, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
<b>Émissions de GES de champ d'application 2<sup>7,8</sup></b>							
Émissions de GES de champ d'application 2 (méthode basée sur le marché)	tonnes CO <sub>2</sub> e	42 970	39 828	32 886	25 395	28 076	GRI 305-2, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
Émissions de GES de champ d'application 2 (méthode basée sur la localisation)	tonnes CO <sub>2</sub> e	43 050	38 988	51 479	41 146	48 107	GRI 305-2, SASB EM-RM-110a.1, TCFD Mb)
<b>Intensité des émissions de GES de champ d'application 1 et 2 – Raffinage</b>	tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> par baril/jour de débit de traitement du brut et des biocarburants	9,3	9,5	10,1	10,2	9,6	GRI 305-4
<b>Intensité des émissions de GES de champ d'application 1 et 2 – Commercialisation<sup>9</sup></b>	tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> par site	43,6	46,0	39,6	48,3	51,6	GRI 305-4
<b>Émissions de GES de champ d'application 3</b>							

1. Pour ce qui concerne Corporation Parkland (PKL.TO), les données déclarées portent sur la période du 1er janvier au 31 décembre. Les chiffres de performance portent sur les années 2019 à 2023 lorsqu'ils existent. Le symbole « - » indique que les données n'ont pas été déclarées pour l'année en question.

2. L'approche de consolidation par contrôle opérationnel utilisée par Parkland est celle définie par la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre.

3. Les acquisitions de Crevier Petroleum Inc., d'Aliments M&M, des terminaux Vopak de Canada Inc. et des terminaux Vopak de Eastern Canada Inc., des activités de GB Group en Jamaïque, et de 163 sites de la bannière Husky, réalisées par Parkland en 2022, ont été comptabilisées pour la première fois en année complète en 2023. Parkland dispose d'une politique interne de recalcul de l'année de référence qui définit le seuil à partir duquel l'année de référence doit être recalculée ; toutefois, ce seuil n'a pas encore été atteint. Parkland a choisi 2019 comme année de référence.

4. Comme pour les périodes de reporting précédentes, l'inventaire des GES de champ d'application 1 et 2 a été préparé suivant la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre. L'approche de consolidation utilisée demeure celle du contrôle opérationnel. Le calcul inclut les gaz suivants : CO<sub>2</sub> (95 585,43 tonnes), CH<sub>4</sub> (31,07 tonnes), N<sub>2</sub>O (488,23 tonnes), HFC (2 029,93 tonnes). Les facteurs d'émission utilisés sont ceux du Rapport d'inventaire national (RIN) canadien, de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA). Les potentiels de réchauffement climatique (PRC) proviennent des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour une période de 100 ans.

5. La baisse des émissions de GES de champ d'application 1 de Parkland de 12 % en 2023 est principalement due au grand arrêt programmé de la raffinerie de Burnaby. Il est à noter que le champ d'application 1 inclut les émissions biogéniques du site, mais que ces émissions sont également déclarées séparément.

6. Plus précisément, ce sont 402 083 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (98,7 % des émissions de champ d'application 1 de la raffinerie de Burnaby) qui sont couvertes par la taxe carbone de la Colombie-Britannique. Au Canada, l'essence, le diesel (mazout léger), le gaz naturel et le propane sont soumis à la redevance fédérale sur les combustibles (ou, si elle existe, à une taxe carbone provinciale suffisamment stricte sur les combustibles). Les émissions de GES de champ d'application 1 provenant de ces sources s'élèvent à 42 050 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>.

7. Au cours de la période de reporting 2021, Parkland a décidé de parfaire son inventaire des GES en choisissant à la fois la méthode basée sur le marché et la méthode basée sur la localisation des émissions pour déclarer les émissions de GES de champ d'application 2 générées depuis 2019. Veuillez toutefois noter que les objectifs de Parkland seront évalués au regard de valeurs d'émissions basées sur le marché.

8. En 2022, nous avons affiné la méthodologie utilisée pour les émissions de GES de champ d'application 2 (basée sur la localisation des émissions), en utilisant des facteurs provinciaux plutôt que fédéraux pour les sites canadiens, d'où une meilleure précision des données. La même méthodologie a été utilisée pour 2023.

9. L'évolution des émissions provenant des activités de commercialisation en 2023 tient encore davantage à l'amélioration constante des processus de collecte de données et à la prise en compte des acquisitions réalisées en 2021 (Husky, Aliments M&M et Crevier) qu'aux investissements réalisés en faveur de la décarbonation. Parkland s'efforce d'améliorer la qualité des données sur l'ensemble de ses activités.





Indicateur <sup>1</sup>	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	2019	CADRE DE RÉFÉRENCE (GRI, IPIECA, SASB, TCFD)
<b>ENVIRONNEMENT<sup>2</sup></b>							
<b>Catégorie 11 : utilisation des produits vendus</b>							
Raffinage – Méthodologie de calcul du débit de traitement <sup>10</sup>	millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> e	5,6	–	–	–	–	GRI 305-3, TCFD Mb)
Commercialisation et approvisionnement (Canada, États-Unis, international) – Méthodologie de calcul des ventes de carburant <sup>11</sup>	millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> e	62,5	–	–	–	–	GRI 305-3, TCFD Mb)
<b>Consommation énergétique<sup>12</sup></b>	terajoules	8 910	10 525	9 738	8 899	12 528	GRI 302-1
<b>Polluants atmosphériques<sup>13</sup></b>							
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	kilogrammes	155 623	202 543	203 345	178 296	206 371	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
Oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> )	kilogrammes	419 990	358 578	427 461	495 646	227 421	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
Composés organiques volatils (COV)	kilogrammes	210 861	196 038	167 366	163 738	148 433	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
Polluants atmosphériques dangereux (PAD) – Sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S)	kilogrammes	2 821	1 663	2 951	3 667	1 728	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
Polluants atmosphériques dangereux (PAD) – Benzène	kilogrammes	578	637	508	544	648	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
Particules en suspension (PS)	kilogrammes	43 760	46 474	44 346	34 631	30 412	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
PM 10	kilogrammes	40 768	38 783	41 404	31 666	26 217	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
Substances appauvrissant la couche d'ozone <sup>14</sup>	kilogrammes	–	–	–	–	–	GRI 305-7, SASB EM-RM-120a.1
<b>Nombre de cas de non-conformité associés aux permis, aux normes et aux réglementations de qualité de l'eau</b>	nombre	0	0	1	–	–	SASB EM-RM-140a.2
<b>Déversements<sup>15</sup></b>							
Nombre de déversements	nombre	13	17	12	–	–	IPIECA Module 4 Environment ENV-6 A2
Déversements significatifs	nombre	0	0	0	0	0	GRI 306-3
Volume total de déversement	litres	10 363	15 901	4 651	–	–	IPIECA Module 4 Environment ENV-6 A2
Volume de déversement par milliard de litres vendus	litres	273	586	194	–	–	Objectif de Parkland en matière de durabilité
<b>Débit de traitement de la raffinerie de Burnaby</b>							
Brut	barils par jour	42 200	49 297	44 716	37 868	51 500	SASB EM-RM-000.A
Biosubstrats	barils par jour	1 600	1 918	1 492	744	312	SASB EM-RM-000.A
Total	barils par jour	43 800	51 215	46 208	38 613	51 812	SASB EM-RM-000.A
<b>Capacité opérationnelle de raffinage</b>	barils par jour	55 000	55 000	55 000	55 000	–	SASB EM-RM-000.B
<b>Nombre de raffineries dans ou à proximité de zones densément peuplées<sup>16</sup></b>	nombre	2	2	2	2	–	SASB EM-RM-120a.2

10. Calculé conformément aux exigences de la norme de comptabilisation et de déclaration (champ d'application 3) destinée à la chaîne de valeur de l'entreprise et du guide méthodologique de l'IPIECA et de l'API pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 3) de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière. Barils de produits passés par la raffinerie de Burnaby (diesel, essence, carburéacteur). Hors production et débit de traitement des biocarburants.

11. Calculé conformément aux exigences de la norme de comptabilisation et de déclaration (champ d'application 3) destinée à la chaîne de valeur de l'entreprise et du guide méthodologique de l'IPIECA et de l'API pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 3) de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière. Ventes de carburant au Canada, aux États-Unis et à l'international, toutes activités confondues (vente au détail, approvisionnement, secteur commercial). Hors asphalte et produits renouvelables.

12. Les facteurs de conversion utilisés sont ceux du ministère américain de l'Énergie (DOE), de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et du Gouvernement du Canada. En ce qui concerne plus particulièrement les émissions de GES de la raffinerie de Burnaby, les données relatives au pouvoir calorifique supérieur (PCS) proviennent de FortisBC, de Western Climate Initiative (WCI) et d'essais internes réalisés en laboratoire. Sur la consommation énergétique totale de 2023, 7 550 térajoules étaient liés à la consommation de carburant provenant de sources non renouvelables et 1 360 térajoules à la consommation électrique.

13. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de l'EPA (publication AP-42). Références, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés : surveillance continue des émissions, tests au niveau des sources, estimations techniques, bilan massique, facteurs d'émission publiés, code de bonnes pratiques de l'Association canadienne des carburants pour l'élaboration d'un inventaire des émissions des raffineries et des terminaux (Code of Practice for Developing an Emissions Inventory for Refineries and Terminals), et protocole d'estimation des émissions provenant des raffineries de pétrole (Emissions Estimation Protocol for Petroleum Refineries) publié par l'EPA. Les émissions atmosphériques déclarées par Parkland portent uniquement sur la raffinerie de Burnaby.

14. Les émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone ne rentrent pas dans le périmètre de déclaration de Parkland, qui n'a par ailleurs aucune émission de polluants organiques persistants à déclarer.

15. Les déversements sont déclarés conformément à la définition de l'IPIECA (tout déversement non circonscrit d'hydrocarbures liquides supérieur à 159 litres). Ils sont consignés dans le logiciel Cority par les équipes opérationnelles et examinés par l'équipe chargée des questions environnementales chaque semaine dans le cadre du contrôle qualité. Parkland forme ses conducteurs et opérateurs à la prévention de ces incidents, analyse les récents déversements pour en tirer des enseignements, et élabore d'autres stratégies pour éviter de voir le phénomène se reproduire.





Indicateur <sup>1</sup>	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	2019	CADRE DE RÉFÉRENCE (GRI, IPIECA, SASB, TCFD)
<b>SOCIAL</b>							
<b>Santé et sécurité au travail</b>							
Décès <sup>17</sup>	nombre	1	0	0	—	—	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
Nombre et taux d'accidents du travail aux conséquences graves	nombre	2	0	0	0	—	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
Accidents du travail enregistrables	nombre	67	64	60	47	—	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
Heures d'exposition	nombre d'heures	12 492 592	12 229 397	10 509 428	8 411 779	—	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
Fréquence totale des accidents à déclarer (TRIF) <sup>18</sup>	nombre d'accidents/200 000 heures travaillées	1,07	1,05	1,14	1,12	1,52	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
Fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIF)	nombre d'accidents/200 000 heures travaillées	0,26	0,16	0,15	0,21	0,17	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
Fréquence des accidents graves	nombre d'accidents graves/200 000 heures travaillées	0,23	—	—	—	—	GRI 403-9, SASB EM-RM-320a.1
<b>Nombre total d'employés à temps plein et à temps partiel<sup>19</sup></b>	nombre	6 181	6 284	5 946	4 389	4 635	GRI 2-7
<b>Représentation des femmes au sein de la direction</b>							
Représentation des femmes au sein de la direction <sup>20</sup>	%	26	—	—	—	—	GRI 405
<b>Diversité au sein de la direction</b>							
Proportion de femmes	%	11	22	20	20	30	GRI 405-1
<b>Négociations collectives</b>							
International <sup>21</sup>	%	10	15	17	12	—	GRI 2-30
Canada	%	9	7	7	9	—	GRI 2-30
États-Unis	%	0	0	0	0	—	GRI 2-30
<b>Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé</b>	nombre	0	0	0	0	—	GRI 416-2

16. Parkland possède une raffinerie à Burnaby, en Colombie-Britannique (Canada). La Société détient par ailleurs une participation minoritaire de 29 % dans l'entité qui possède et exploite la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles, établie à Fort-de-France en Martinique (la « raffinerie SARA »). Note : si Parkland est tenue à une obligation de déclaration (émissions de GES, capacité opérationnelle de raffinage, etc.) concernant la raffinerie de Burnaby, ce n'est pas le cas pour la raffinerie SARA, sur laquelle elle n'a aucun contrôle opérationnel.

17. En 2023, l'un des salariés de Parkland est décédé à la suite d'un accident du travail. Une enquête a immédiatement été lancée pour comprendre ce qui avait mené à ce drame et pour en tirer des enseignements. L'engagement de Parkland en faveur de la sécurité demeure inébranlable, et la Société est plus que jamais engagée à promouvoir une culture de la vigilance au service de son ambition zéro accident, zéro décès.

18. Les accidents du travail recensés sont principalement de type musculo-squelettique. Le calcul des taux a été effectué dans le respect des normes du secteur, notamment celles fixées par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) pour le calcul de la fréquence totale des accidents à déclarer. Aucun travailleur n'a été exclu du périmètre de la présente déclaration.

19. On notera que, sauf indication contraire, les chiffres ci-dessous n'incluent ni les sous-traitants, ni les salariés d'Aliments M&M.

20. Par « postes de direction », on entend les postes de haute direction et d'encadrement à compter de l'échelon « Directeur/ Directrice ». On notera que ce terme désignait auparavant les postes d'encadrement à compter de l'échelon « Manager », mais qu'un changement a été opéré suite à la refonte stratégique.



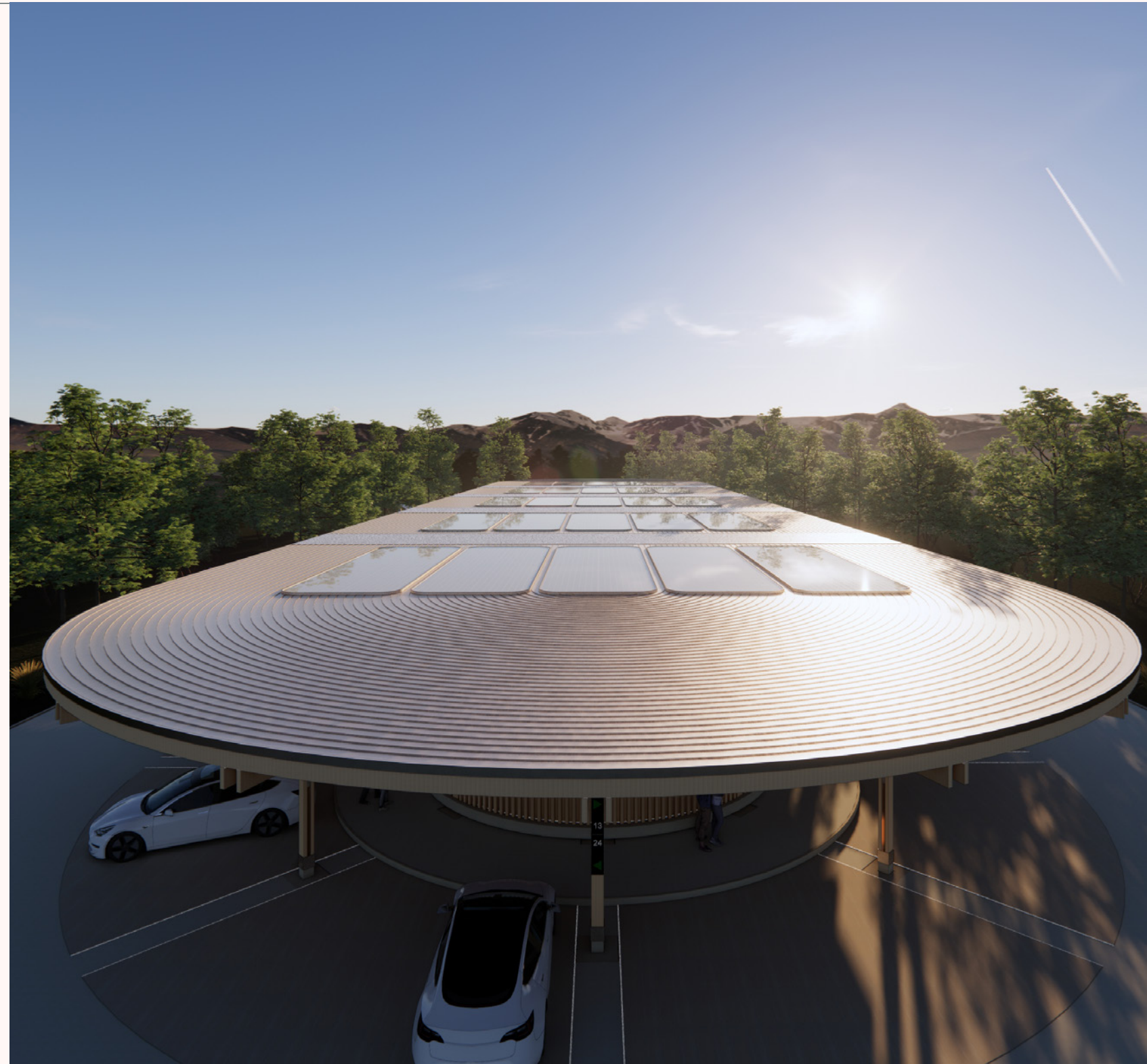
Indicateur <sup>1</sup>	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	2019	CADRE DE RÉFÉRENCE (GRI, IPIECA, SASB, TCFD)
<b>GOVERNANCE</b>							
<b>Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage</b>	nombre	0	0	0	-	-	GRI 417-2
<b>Cas de non-conformité concernant la communication marketing</b>	nombre	0	0	0	0	-	GRI 417-3
<b>Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients</b>	nombre	0	0	0	0	-	GRI 418-1
<b>Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques</b>	nombre	0	0	0	0	-	GRI 419-1
<b>Valeur économique directe générée</b>	millions CAD	32 531	35 492	21 497	14 040	-	GRI 201-1
International	millions CAD	9 497	8 730	4 886	3 636	-	GRI 201-1
Canada	millions CAD	15 375	16 838	8 726	6 443	-	GRI 201-1
États-Unis	millions CAD	6 530	8 653	4 816	1 857	-	GRI 201-1
Raffinage (auparavant intégré à « Approvisionnement »)	millions CAD	1 129	1 271	3 069	2 104	-	GRI 201-1
<b>Valeur économique distribuée : coûts opérationnels, salaires et avantages des employés, paiements aux apporteurs de capitaux, paiements au gouvernement de chaque pays et investissements en faveur de la communauté</b>	millions CAD	2 624	2 348	1 761	1 607	-	GRI 201-1
<b>Valeur économique mise en réserve</b>	millions CAD	29 907	33 144	19 736	12 433	-	GRI 201-1
<b>Diversité au sein du conseil<sup>22</sup></b>							
Proportion de femmes	%	40	30	30	20	-	GRI 2-9
Personnes noires, autochtones ou de couleur (BIPOC)	%	10	10	10	10	-	GRI 2-9
<b>Non-conformité à la législation et à la réglementation</b>	nombre	0	0	0	-	-	GRI 2-27
<b>Cas avérés de corruption<sup>23</sup></b>	nombre	0	0	0	0	0	GRI 205-3
<b>Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust</b>	nombre	0	0	0	0	-	GRI 206-1

21. Le pourcentage indiqué l'an dernier dans la catégorie « Accords de négociation collective – International » pour 2022 était erroné (3 % au lieu de 15 %) et a donc été corrigé..

22. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 21 à 42 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en matière de diversité » page 53.

23. Aucun cas avéré et significatif de corruption au cours de la période de reporting. Aucun cas avéré pour lequel des employés ont été renvoyés ou ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour corruption. Aucun cas avéré pour lequel des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption. Aucune action en justice publique relative à la corruption intentée contre l'organisation ou ses employés au cours de la période de reporting.

# Cartographie du cadre de durabilité pour 2023





# Global Reporting Initiative (GRI) – Index 2023

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
2-1	Détails sur l'organisation	<p>a) Corporation Parkland</p> <p>b) Société cotée en bourse, constituée aux termes de la loi sur les sociétés par actions (Business Corporations Act) de l'Alberta</p> <p>c) Siège social situé à Calgary (Alberta), Canada</p> <p>d) Parkland exerce ses activités dans 26 pays. Pays d'implantation : Anguilla, Antigua, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Canada, Dominique, États-Unis, Grenade, Guadeloupe, Guyane, Guyane française, Haïti, Îles Vierges britanniques, Îles Caïman, Îles Vierges américaines, Jamaïque, Martinique, Porto Rico, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Martin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname</p>
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Sauf indication contraire, le reporting de développement durable de Parkland porte sur l'ensemble de l'entreprise. Les filiales de Parkland figurent dans l'organigramme en page 5 de la notice annuelle de Parkland (attention, seules les filiales importantes sont indiquées, comme précisé dans la notice).
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Se reporter à la page 10 du rapport 2023 sur le développement durable.
2-4	Reformulations d'informations	Les informations relatives à l'élément d'information GRI 2-30 ont été reformulées par rapport à la précédente période de reporting. Pour plus de précisions, se reporter à l'élément en question.
2-5	Assurance externe	Se reporter à l'avis de vérification figurant à la fin du rapport 2023 sur le développement durable et portant sur la déclaration des émissions de GES de champ d'application 1 et 2. Comme l'an passé, l'équipe chargée des risques et des contrôles de Parkland a vérifié l'ensemble des données chiffrées présentées dans le rapport.
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	<p>Pour un descriptif détaillé des activités de l'entreprise, se reporter aux pages 5 à 18 de la notice annuelle de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 : <a href="https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/bfwRy-nYnEL4VNSuw9fAji/719ee2b4839a1f140f068fae0c50edb3/Annual_Information_Form__French_.pdf">https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/bfwRy-nYnEL4VNSuw9fAji/719ee2b4839a1f140f068fae0c50edb3/Annual_Information_Form__French_.pdf</a></p> <p>Parce qu'elle est présente sur un grand nombre de marchés (géographiques et types de produits), Parkland dépend d'une chaîne d'approvisionnement indirecte complexe, qui fait appel à de multiples canaux pour l'achat de produits et services parfois similaires. Au Canada, l'entreprise dispose d'une équipe centralisée en charge des achats ; en ce qui concerne le marché américain et les marchés étrangers, les achats sont gérés à l'échelle locale.</p>
2-7	Employés	<p>Nombre total d'employés : 6 181</p> <p>Nombre total d'employés par région et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International – femmes : 40 % ; hommes : 60 %</li> <li>• Canada – femmes : 34 % ; hommes : 66 %</li> <li>• États-Unis – femmes : 43 % ; hommes : 57 %</li> </ul> <p>Nombre total d'employés par région, par type de contrat de travail (permanent et temporaire) et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International – Contrats permanents : femmes : 279 ; hommes : 419</li> <li>• International – Contrats temporaires : femmes : 2 ; hommes : 7</li> <li>• Canada – Contrats permanents : femmes : 896 ; hommes : 1 722</li> <li>• Canada – Contrats temporaires : femmes : 39 ; hommes : 90</li> <li>• États-Unis – Contrats permanents : femmes : 1 172 ; hommes : 1 555</li> <li>• États-Unis – Contrats temporaires : femmes : 0 ; hommes : 0</li> </ul> <p>Nombre total d'employés par région, par type d'emploi (à temps plein et à temps partiel) et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International – Temps plein : femmes : 281 ; hommes : 426</li> <li>• International – Temps partiel : femmes : 0 ; hommes : 0</li> <li>• Canada – Temps plein : femmes : 898 ; hommes : 1 721</li> <li>• Canada – Temps partiel : femmes : 37 ; hommes : 91</li> <li>• États-Unis – Temps plein : femmes : 921 ; hommes : 1 343</li> <li>• États-Unis – Temps partiel : femmes : 251 ; hommes : 212</li> </ul> <p>Nombre total d'employés par tranche d'âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 30 ans : 920</li> <li>• Entre 30 et 50 ans : 3 242</li> <li>• Plus de 50 ans : 2 019</li> </ul> <p>Note : à l'heure actuelle, cet élément d'information ne porte que sur les hommes et les femmes. Pour l'heure, les totaux n'incluent pas les données d'Aliments M&amp;M, mais Parkland les fera figurer dans son reporting lorsque l'intégration des systèmes sera achevée.</p>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
2-9	Structure et composition de la gouvernance	<p>Le conseil d'administration de Parkland est composé de 10 membres et comprend les comités suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance, des mises en candidature et de déontologie, le comité des ressources humaines et de la rémunération, et le comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité. Le mandat de chaque comité est détaillé aux annexes B à E de la circulaire d'information.</p> <p>Le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité sont les principaux organes de décision et de supervision en matière de gestion des impacts de l'organisation sur l'économie, l'environnement et la société. Voir les annexes D et E de la circulaire d'information pour en savoir plus sur les différents mandats.</p> <p>Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Voir la rubrique « Administrateurs et dirigeants » pages 42 et 43 de la notice annuelle 2023 pour la liste détaillée des administrateurs et dirigeants de Parkland.</li> <li>ii. À l'exception du président et chef de la direction, tous les membres du conseil d'administration de Parkland sont indépendants.</li> <li>iii. Au 4 mai 2023, la durée moyenne d'un siège au conseil d'administration de Parkland était de 6 ans. Au 28 mars 2024, la durée moyenne d'un siège au conseil d'administration de Parkland était de 3,9 ans.</li> <li>iv. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 21 à 42 de la circulaire d'information pour en savoir plus sur les autres principaux postes et mandats occupés par chaque membre du conseil, et la nature de ces engagements.</li> <li>v. Au total, 30 % des sièges du conseil sont occupés par des femmes. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au sein du conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 21 à 42 de la circulaire d'information, la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en matière de diversité » page 53, ainsi que, page 104, les paragraphes 12 à 15 de la rubrique « Ce que nous faisons pour respecter les lignes directrices en matière de gouvernance ».</li> <li>vi. Le conseil d'administration de Parkland a intégré à sa politique de diversité une cible de représentation des personnes noires, autochtones ou de couleur (BIPOC), ainsi que des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (LGBTQ+) de 10 % au sein du conseil et des postes de direction. Parkland compte actuellement une personne BIPOC au sein de son conseil (10 %) et une personne LGBTQ+ dans son équipe de direction (11 %). Voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 21 à 42 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en matière de diversité » page 53.</li> <li>vii. Le conseil a établi une grille des compétences pour cerner ses atouts ainsi que les domaines dans lesquels il doit renforcer ses compétences ou son expertise. Chaque année, il évalue les compétences et l'expérience de ses membres au regard de cette grille, qu'il met à jour si besoin. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration et renseignements au sujet des administrateurs » pages 21 à 42 de la circulaire d'information, ainsi que la grille des compétences dans la rubrique « Renouvellement du conseil » page 48.</li> <li>viii. À l'assemblée générale annuelle des actionnaires 2023, l'ensemble des candidats ont été élus au conseil d'administration.</li> </ul>
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>Le conseil d'administration a établi et tient à jour un plan de relève qui prend en compte : la composition souhaitée du conseil d'administration au regard des atouts, des qualifications et de l'expérience de ses membres actuels, l'exigence de diversité, les dates prévues de départ en retraite, l'orientation stratégique de l'organisation et les attentes du marché quant à une représentation indépendante solide. Le conseil d'administration fait appel à un cabinet spécialisé dans le recrutement de hauts dirigeants pour repérer des candidats répondant à ses besoins.</p> <p>Le comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, est chargé de veiller à la bonne tenue du plan de relève au sein du conseil en tenant compte des priorités énoncées ci-dessus. Le conseil d'administration, destinataire des procès-verbaux des réunions de ce comité, est ainsi en mesure d'évaluer l'indépendance et l'objectivité du processus. Afin de favoriser un processus de nomination objectif, le conseil sélectionne les candidats en s'aidant d'une grille lui permettant d'identifier les compétences qui lui font défaut. Chaque année, il évalue les compétences et l'expérience de ses membres au regard de cette grille.</p> <p>Voir l'annexe C « Mandat du comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie » pages 114 à 116 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Sélection des candidats aux postes d'administrateur » page 102.</p> <p>La diversité est un facteur dont Parkland tient tout particulièrement compte dans sa recherche de candidats et de candidates pour le conseil d'administration. Dans le cadre de ses recrutements, le conseil s'attache à pré-sélectionner des profils variés (parcours, appartenance ethnique, âge, expérience professionnelle, etc.). Voir la rubrique « Amélioration de l'engagement de Parkland en matière de diversité » page 53 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Renouvellement du conseil » page 46.</p> <p>La relève au sein du conseil d'administration est abordée une fois par an. Outre les critères énoncés au paragraphe précédent pour identifier les potentiels nouveaux administrateurs, il est tenu compte de la réputation du candidat, de son intégrité, de son jugement, de son indépendance, de ses compétences financières et de son sens des affaires, de ses accomplissements passés et de sa capacité à consacrer suffisamment de temps et de ressources à son futur rôle. Le conseil d'administration fait appel à un cabinet spécialisé dans le recrutement de hauts dirigeants pour repérer les candidats répondant à ses besoins. Le conseil a établi une grille des compétences pour cerner ses atouts ainsi que les domaines dans lesquels il doit renforcer ses compétences ou son expertise. Chaque année, il évalue les compétences et l'expérience de ses membres au regard de cette grille, qu'il met à jour si besoin. Le conseil a également établi une grille des compétences pour cibler ses forces ainsi que les domaines dans lesquels il a besoin de compétences ou d'expertise supplémentaires. Chaque année, il évalue les compétences et l'expérience de ses membres au regard de cette grille, qu'il met à jour si besoin. Voir la rubrique « Renouvellement du conseil » page 46 de la circulaire d'information.</p>
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Le président de l'organe de gouvernance le plus élevé n'est pas membre de la direction générale de l'organisation.



Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	La direction a désigné son vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable comme directeur du développement durable ; celui-ci sera donc le référent principal pour toutes les questions touchant à l'ESG.
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Le conseil d'administration a mis en place un comité chargé de l'environnement, de la sécurité et de la durabilité (ancien comité chargé des questions environnementales, sociales et de gouvernance) pour superviser les questions ESG. La direction a désigné son vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable comme directeur du développement durable ; celui-ci sera donc le référent principal pour toutes les questions touchant à l'ESG.
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	<p>Pour connaître le mandat du comité ESD, voir page 119 de la circulaire d'information de la direction datée du 27 février 2024 : <a href="https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/2viQhkVcwjGNP9e2p-1DIO/17350332311604fd67838ecd352379b6/MIC_FRENCH_KK_DIGITAL.pdf">https://assets.ctfassets.net/tatgxebmkmwo/2viQhkVcwjGNP9e2p-1DIO/17350332311604fd67838ecd352379b6/MIC_FRENCH_KK_DIGITAL.pdf</a></p> <p>Dans le cadre de la refonte de la stratégie pour 2023, le comité ESD a examiné et validé les nouveaux objectifs de développement durable. Il continuera de superviser les plans visant à les atteindre et sera tenu informé des progrès lors de ses réunions trimestrielles.</p>
2-15	Conflits d'intérêts	<p>Parkland a établi un code de conduite et des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts (ensemble, le « code »). Le code est fourni à l'ensemble des dirigeants, des administrateurs et des cadres de la Société et peut être consulté sur le site Web de Parkland. En vertu de ce code, les dirigeants, les administrateurs et les cadres doivent déclarer toute participation financière importante qu'ils détiennent soit directement, soit par l'intermédiaire d'un membre de leur famille ou par l'entremise d'une personne avec qui ils ont un lien. Ils doivent aussi déclarer s'ils occupent ou acceptent d'occuper un poste de dirigeant ou d'administrateur dans une organisation ayant un lien avec Parkland, lorsque, du fait du poste qu'ils occupent au sein de Parkland, ils pourraient avantager de quelque manière que ce soit l'autre organisation en influençant les décisions en matière d'achat ou de vente, ou encore d'autres décisions, et, dans le cadre de ces obligations, ils sont tenus de déclarer au conseil les opérations entre personnes apparentées. En outre, les administrateurs et dirigeants de Parkland sont tenus de remplir tous les ans un formulaire dans lequel ils doivent déclarer toute transaction avec des personnes apparentées. Ce questionnaire aide Parkland à identifier et à surveiller les éventuelles transactions de ce type. La direction dresse chaque trimestre l'inventaire des transactions avec des personnes apparentées à l'intention du comité d'audit. Voir la rubrique « Éthique commerciale » page 101 de la circulaire d'information, ainsi que l'annexe A « Mandat du conseil d'administration », pages 106 à 109.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Dans sa circulaire d'information, Parkland recense les mandats parallèles d'administrateur. Un « mandat parallèle » existe lorsqu'au moins deux administrateurs sont également administrateurs d'une autre société ouverte. <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun des membres du conseil d'administration de Parkland ne siège avec un autre administrateur de la Société au conseil d'une autre société ouverte. Pour l'instant, Parkland n'a pas jugé nécessaire d'adopter une politique officielle pour limiter le nombre de mandats parallèles car il n'en existe aucun à l'heure actuelle, mais la question est périodiquement réévaluée par le conseil d'administration. Voir la rubrique « Durée du mandat des administrateurs » page 46 de la circulaire d'information.</li> </ul> </li> <li>ii. Certains des administrateurs et des dirigeants de la Société sont et pourraient continuer d'administrer ou de diriger des entités qui entrent en concurrence avec Parkland, ou constituent des clients ou des fournisseurs de celle-ci ou de certaines entités dans lesquelles Parkland détient une participation, ou ils pourraient être engagés, ou continuer de l'être, dans d'autres activités au sein des secteurs dans lesquels la Société exerce ponctuellement des activités. Par conséquent, certains administrateurs et certains dirigeants de la Société pourraient ponctuellement se retrouver en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein de Parkland. Ces conflits d'intérêts seraient alors mentionnés dans la circulaire d'information annuelle.</li> <li>iii. Le cas échéant, l'existence d'actionnaires ayant le contrôle de la Société serait mentionnée par Parkland dans sa circulaire d'information annuelle. En l'espèce, aucun actionnaire n'est en position de contrôler la Société.</li> <li>iv. Voir le premier paragraphe de la présente réponse ; voir la rubrique « Opérations entre personnes apparentées » page 96 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Conflits d'intérêts » page 44 de la notice annuelle.</li> <li>v. En vertu de la loi sur les sociétés par actions de l'Alberta et sauf disposition contraire dans cette même loi, l'administrateur ou le dirigeant doit communiquer la nature et l'étendue de son intérêt dans un contrat ou une opération – en cours ou projeté(e) – d'importance avec la Société dans l'un ou l'autre des cas suivants : a) s'il est partie à ce contrat ou à cette opération, b) s'il est administrateur ou dirigeant d'une partie à un tel contrat ou à une telle opération, c) ou s'il possède un intérêt important dans une partie au contrat ou à l'opération. Les éventuels conflits d'intérêts seront résolus conformément aux dispositions de la loi susmentionnée.</li> </ol>
2-16	Communication des préoccupations majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les préoccupations majeures peuvent être abordées lors des réunions trimestrielles du conseil, mais aussi, si besoin, lors de réunions ad hoc. Parkland a également mis en place une politique en matière de dénonciation, qui permet à toute personne d'effectuer un signalement ou de faire part d'une préoccupation majeure de manière anonyme via une ligne d'assistance, un site Internet ou une adresse mail, selon un dispositif géré en toute indépendance par Grant Thornton LLP. Le comité d'audit et le conseil d'administration sont informés de ces signalements.</li> <li>• Aucune préoccupation significative n'a été portée à la connaissance du conseil d'administration au cours de la période de reporting.</li> </ul>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>En 2019, le conseil d'administration de Parkland a créé un comité chargé des questions d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »), comité qu'il nomme et dont la mission est de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance inhérentes à la gestion de certaines questions par la Société, notamment : l'environnement et le développement durable (incidences des solutions bas carbone et des changements climatiques, émissions de GES, qualité de l'air et répercussions écologiques) et le capital social (dialogue avec les communautés, investissement social, relations avec les peuples autochtones, droits humains et respect de la confidentialité des données des clients).</p> <p>En 2021, le conseil d'administration a fait appel à des intervenants externes pour se former sur des thématiques telles que les enjeux ESG, les carburants renouvelables, l'hydrogène, la recharge des véhicules électriques, l'échange de crédits carbone, les tendances du secteur de l'agroalimentaire et de la grande distribution, et les tendances en matière de financement, notamment en lien avec le développement durable.</p> <p>En 2022, le conseil d'administration a fait appel à des intervenants externes pour se former sur des thématiques telles que les tendances macroéconomiques sectorielles, les normes de durabilité, les tendances en matière d'audit et de certification, les tendances du secteur agroalimentaire, le chargement des véhicules électriques et les marchés du diesel renouvelable.</p> <p>En 2023, le conseil d'administration a fait appel à des intervenants externes pour se former sur des sujets tels que les tendances macroéconomiques, les perspectives en matière d'approvisionnement énergétique et le contexte économique dans les Caraïbes. Par ailleurs, le comité d'audit a assisté à des exposés, l'un par le Centre canadien pour la cybersécurité et l'autre concernant les lignes directrices et les structures de reporting en matière d'ESG. Les membres du conseil d'administration investissent dans leur développement continu, et Parkland les y encourage en finançant leur formation, entre autres à travers la prise en charge de 50 % des droits d'adhésion annuels à l'Institut des administrateurs de sociétés.</p> <p>Parkland fait toujours en sorte que les administrateurs reçoivent en temps utile les éléments et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. La Société a également mis en place un portail sécurisé pour faciliter la diffusion de l'information trimestrielle et des détails pratiques relatifs aux réunions. Un portail sur lequel on peut aussi trouver un panorama du secteur, des bonnes pratiques en matière ESG et une foule d'autres contenus utiles. Parkland réfléchit également avec le conseil d'administration aux sujets qui pourraient faire l'objet d'une présentation, d'un exposé ou d'un rapport.</p> <p>Voir, dans la circulaire d'information, la rubrique « Formation continue » page 49, la rubrique « Orientation et formation continue » page 101 ainsi que l'annexe C « Mandat du comité de gouvernance, de mises en candidature et de déontologie » pages 114 à 116.</p>
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	<p>Le conseil d'administration réalise chaque année une évaluation formelle de son fonctionnement, de celui de ses comités et de leur présidence respective. En 2023, tous les administrateurs ont rempli un questionnaire afin de donner un avis constructif sur : le rendement global du conseil et de ses comités, la composition et la présidence de ces instances, l'efficacité du conseil, ses modalités de réunion, ses membres, et leurs responsabilités. Son président de l'époque a rencontré individuellement chaque administrateur et administratrice pour une évaluation à 360°. Les discussions ont notamment porté sur les attentes des différents membres du conseil, auxquels il a été fait à chacun un retour personnel sur son rendement en tant qu'administrateur.</p> <p>Le conseil d'administration a pour habitude de solliciter un tiers au moins une fois tous les trois ans pour piloter cette évaluation. En 2021, il a donc fait appel à un consultant externe expert en gouvernance pour l'accompagner dans cette démarche. Cette personne a mené des entretiens individuels approfondis au cours desquels elle a interrogé les administrateurs sur des points tels que l'efficacité, la communication, le rendement personnel et collectif, et les pistes d'amélioration. Les entretiens étaient semi-directifs, de manière à encourager la discussion sur des sujets précis comme les risques, la stratégie ou la gouvernance. La direction s'est elle aussi prêtée à l'exercice pour enrichir les points de vue et les perspectives. Par ailleurs, en 2023, le conseil d'administration a fait appel à un consultant externe pour la mise en place d'un programme solide d'évaluation et de développement du conseil d'administration, qui devrait se poursuivre en 2024. Grâce à des entretiens individuels avec les administrateurs et des discussions avec les principales parties prenantes, ce consultant a pu émettre des recommandations d'actions permettant de renforcer l'efficacité et la progression du conseil d'administration. Le conseil d'administration compte poursuivre son travail avec le consultant externe en 2024, toujours dans une optique d'amélioration de ses pratiques.</p> <p>Les résultats et les recommandations découlant de ces travaux ont été abordés par le conseil d'administration lors d'une réunion à huis clos. Le conseil prévoit d'entreprendre une nouvelle évaluation en 2024, et compte renouveler les évaluations individuelles à 360° chaque année.</p> <p>Voir la rubrique « Évaluations » page 103 de la circulaire d'information, ainsi que la rubrique « Rendement du conseil et développement professionnel » pages 48 à 51.</p>
2-19	Politiques de rémunération	<p>Le cadre de rémunération de Parkland comporte une part fixe et une part fondée sur le rendement. La rémunération fixe, versée en numéraire et révisée chaque année, constitue le salaire de base. La rémunération fondée sur le rendement comprend : i) un régime incitatif annuel sous forme de rémunération variable versée en numéraire ; ii) un régime incitatif à long terme composé à 35 % d'options d'achat d'actions, dont les droits sont acquis à raison d'un tiers par année à la date anniversaire de l'attribution, et à 65 % d'unités d'actions liées au rendement, réglées en actions ordinaires et acquises en bloc sur une période de trois ans en fonction du rendement de la Société. Le cadre de rémunération de Parkland prévoit par ailleurs un régime d'achat d'actions à l'intention des employés et un régime collectif d'avantages sociaux. Voir la rubrique « Cadre de rémunération de Parkland » pages 71 à 76 de la circulaire d'information.</p> <p>La majeure partie de la rémunération des dirigeants de Parkland est liée à des indicateurs clés de performance d'ordre opérationnel et financier, indexés sur la stratégie de Parkland et le rendement de l'action. Les attributions incitatives annuelles sont liées à l'atteinte des objectifs annuels de Parkland. Les attributions incitatives à long terme sont directement corrélées à la création de valeur pour les actionnaires.</p>



Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
2-20	Procédure de détermination de la rémunération	<p>Voir la rubrique « Gouvernance et supervision du comité RHR » pages 66 à 71 de la circulaire d'information.</p> <p>Le comité des ressources humaines et de la rémunération (RHR) exerce auprès du conseil d'administration un rôle d'examineur, de rapporteur et de conseil concernant les questions et les régimes de rémunération, notamment la rémunération du chef de la direction, du chef des finances et des autres membres de la haute direction de Parkland. Il se penche également sur la planification de la relève pour le président et chef de la direction, la politique de rémunération des membres du conseil et l'approbation de toutes les attributions d'options, d'unités d'actions liées au rendement (UALR) et d'unités d'actions différées (UAD), et prodigue des recommandations au conseil à ce sujet.</p> <p>Le conseil d'administration examine les rapports et recommandations du comité dont il est destinataire et tranche à l'égard de ces questions. En 2023, il s'est fondamentalement tenu à la ligne de conduite adoptée ces cinq dernières années. Surveillant de façon continue les questions liées à la rémunération, il a adopté des initiatives en vue de faire coïncider encore plus étroitement la rémunération des hauts dirigeants de Parkland avec sa philosophie de rémunération.</p> <p>Le président et chef de la direction assiste habituellement aux réunions du comité RHR pour formuler des conseils et des recommandations au sujet de la rémunération des autres membres de la haute direction. Toutefois, il n'est pas membre de ce comité et, par conséquent, n'a pas le droit de voter sur les questions qui y sont soumises. Le président et chef de la direction n'est pas présent lorsque le comité discute de sa rémunération et n'a aucun droit de vote à cet égard, ni à l'égard des rémunérations applicables aux autres membres de la direction.</p> <p>Le conseil d'administration soumet les pratiques de rémunération de la direction au vote consultatif des actionnaires, selon une procédure dite « du droit de regard ». Bien que ce vote ne soit pas contraignant, le conseil d'administration en tient compte lors de son réexamen suivant. Voir la rubrique « Vote consultatif des actionnaires sur les pratiques relatives à la rémunération des membres de la haute direction » page 20 de la circulaire d'information.</p> <p>Afin de favoriser un processus objectif pour la détermination de la rémunération, le comité RHR a parfois recours à un expert-conseil en rémunération indépendant et/ou s'appuie sur des statistiques existantes pour établir une base de comparaison et contribuer à l'élaboration d'une structure de rémunération. Avec l'approbation de ses membres, il formule ensuite des recommandations au conseil d'administration. Voir la rubrique « Ce que nous faisons pour respecter les lignes directrices en matière de gouvernance – Rémunération », à partir de la page 100 de la circulaire d'information.</p> <p>Parkland communique les résultats du vote consultatif sur la rémunération dans sa circulaire d'information. Lors de l'assemblée générale annuelle 2023, cette résolution non contraignante a été adoptée avec 113 557 470 voix pour (91,85 %) et 10 076 084 voix contre (8,15 %). Voir la rubrique « Vote consultatif des actionnaires sur les pratiques relatives à la rémunération des membres de la haute direction » page 20 de la circulaire d'information.</p>
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Se reporter à la page 5 du rapport 2023 sur le développement durable.
2-23	Engagements politiques	Parmi les engagements de Parkland en matière de conduite responsable des affaires figurent son code de conduite et sa politique de lutte contre la corruption, toutes deux approuvées par le conseil d'administration. Parkland y réaffirme son respect de la législation, dont la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (US Foreign Corrupt Practices Act) et la loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers (Canadian Corruption of Foreign Public Officials Act). Parkland met en œuvre un code de conduite fournisseur interdisant tout recours à l'esclavage, au travail forcé et au travail des enfants. Ce code est en cours de déploiement dans les contrats d'approvisionnement de la Société et auprès de ses fournisseurs. Par ailleurs, Parkland a déposé son premier rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, conformément à ses obligations au titre du projet de loi S-211 (devenu loi L.C. 2023, ch. 9). Parkland a également mis en place une politique en matière de droits humains interdisant tout recours à l'esclavage, au travail forcé et au travail des enfants. Celle-ci peut être consultée dans la section « Durabilité » du site parkland.ca.
2-24	Intégration des engagements politiques	L'intégration des engagements politiques se fait grâce à la mise en œuvre et la certification sans cesse renouvelée du code de conduite et autres politiques. Des formations synchrones sont organisées dans toute l'entreprise, en lien avec les différentes politiques, telles que la politique de conformité à la loi sur la concurrence. La direction rappelle régulièrement les valeurs cardinales de Parkland, et notamment son engagement à agir avec intégrité, durant les réunions et les conférences avec le personnel d'encadrement et les collaborateurs. Enfin, les comportements « BOLD », à l'appui des valeurs de la Société, sont évalués dans le cadre du processus de gestion du rendement.
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Parkland entretient un dialogue direct avec les communautés au sein desquelles elle opère afin d'identifier et d'appréhender les impacts de ses activités. Les employés et membres de la direction à l'échelon local sont encouragés à participer aux initiatives organisées et à interagir directement avec les clients et les riverains susceptibles d'être affectés par les activités de la Société. Les équipes chargées des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics publient des bulletins d'information, organisent des séances publiques de concertation et reçoivent en entretien toute personne qui aurait des préoccupations ou des plaintes à formuler, notamment en lien avec la raffinerie de Burnaby. Parkland travaille de pair avec les autorités de régulation et les communautés locales pour remédier aux impacts négatifs de ses activités sur l'environnement, le cas échéant.

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	<p>L'organisation a mis en place de nombreux mécanismes permettant à tout un chacun de demander conseil quant à la mise en œuvre des politiques et pratiques en matière de conduite responsable des affaires et de soulever toute préoccupation à ce sujet. Toute personne peut se tourner vers son ou sa supérieur(e) hiérarchique, ou à défaut, vers l'équipe Personnes et culture pour se faire conseiller ou exprimer ses préoccupations.</p> <p>En septembre 2022, Parkland a lancé son programme « Incidents du travail liés à un manque de respect (Disrespectful Workplace Incident) », qui permet à tous les employés, via l'Intranet de Parkland, de signaler en toute confidentialité à l'équipe Personnes et culture les incidents survenus sur le lieu de travail. Par ailleurs, le directeur ou la directrice du contentieux de l'organisation joue un rôle prépondérant : ce sont ses coordonnées qui figurent dans le code de conduite et toute politique similaire. Les préoccupations portées à l'attention de la Société par l'intermédiaire d'un de ces mécanismes sont examinées selon les cas par les équipes chargées des affaires juridiques, des risques et des contrôles, et des personnes et de la culture.</p> <p>Enfin, la politique en matière de dénonciation, qui prévoit la mise à disposition d'une ligne d'assistance gérée par un tiers, fournit un mécanisme de signalement anonyme. Comme indiqué dans cette politique, il ne saurait y avoir de représailles contre les personnes ayant effectué un signalement en toute bonne foi.</p>
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
2-28	Adhésions à des associations	<p>Parkland prend part à des discussions avec différentes associations et cercles de réflexion en lien avec ses différentes politiques, pour s'emparer des problématiques qui la concernent et peser dans le débat.</p> <p>Parkland est notamment engagée auprès des groupements et des associations qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association canadienne des carburants</li> <li>• SIGMA</li> <li>• Chambre de commerce du Canada</li> <li>• Cayman Renewable Energy Association</li> <li>• Transportation Energy Institute</li> <li>• Barbados Renewable Energy Association (BREA)</li> </ul>
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	<p>Parkland a la conviction qu'il lui est indispensable d'associer et de consulter ses principaux partenaires pour être à même de s'acquitter du rôle qui lui incombe au sein des communautés dans lesquelles elle opère. Les équipes chargées des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics contribuent à l'identification de ces partenaires grâce à une cartographie stratégique couvrant l'ensemble des projets et des activités de la Société. Elles font en outre connaître les bonnes pratiques visant à garantir l'efficacité de cette démarche de dialogue.</p> <p>Liste (non exhaustive) des partenaires identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peuples et gouvernements autochtones</li> <li>• Populations locales</li> <li>• Pouvoirs publics et autorités de régulation</li> <li>• Partenaires</li> <li>• Fournisseurs</li> <li>• Investisseurs</li> <li>• Clients</li> <li>• Employés</li> </ul> <p>L'implication de ces partenaires a pour but l'instauration d'un dialogue bilatéral pour que toutes les parties puissent être informées des projets et initiatives menés par la Société, consultées ou mises à contribution. De cette façon, Parkland entend établir et entretenir une relation responsable et mutuellement bénéfique avec les communautés au sein desquelles elle opère. Pour plus d'informations, se reporter à la page 33 du rapport 2023 sur le développement durable.</p> <p>Parmi les initiatives de dialogue constructif menées par le passé, citons : des démarches de concertation et des accords avec les Premières Nations ; des réunions publiques et des enquêtes auprès des populations locales et du personnel local ; et, concernant plus spécifiquement la raffinerie de Burnaby, la création d'un comité consultatif communautaire permanent composé de représentants de la communauté locale. Parkland s'efforce d'entretenir un dialogue productif avec les communautés qui l'entourent, et ce, avec une volonté d'amélioration constante.</p>
2-30	Négociations collectives	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-1	Procédure pour déterminer les thèmes pertinents	Se reporter à la page 33 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-2	Liste des thèmes pertinents	Se reporter à la page 33 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-3	Gestion des thèmes pertinents	<p>Se reporter aux pages suivantes du rapport 2023 sur le développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la santé et la sécurité au travail : pages 6-9, 11-14</li> <li>• Accompagner la transition énergétique de la clientèle : pages 6-9, 15-17</li> <li>• Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat : pages 6-9, 18-23</li> <li>• Favoriser la diversité et l'inclusion : pages 6-9, 24-26</li> <li>• Investir dans les communautés : pages 6-9, 27-29</li> </ul>
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.



Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les législations et réglementations climatiques actuelles et en préparation sont un thème pertinent, et de ce fait, Parkland en tient systématiquement compte dans son processus d'évaluation des risques. Risques encourus : renchérissement des coûts, incidence négative sur les activités de Parkland, chute de la demande client, atteintes à la réputation.</li> <li>Les nouvelles technologies ayant pour effet un meilleur rendement du carburant, une réduction de la consommation du moteur, la mise à disposition de modes de propulsion alternatifs ou l'accélération de l'adoption des véhicules autonomes feront baisser la consommation et la demande de carburants dérivés du pétrole. Ces évolutions technologiques pourraient avoir un effet négatif significatif sur l'activité de Parkland ainsi que sur sa situation financière et son résultat d'exploitation, si la Société ne s'adapte pas aux mutations de la demande.</li> <li>Les actions en justice en rapport avec le climat sont un thème pertinent, et de ce fait, Parkland en tient systématiquement compte dans son processus d'évaluation des risques, sachant les risques que toute plainte fait courir à son activité.</li> <li>La demande en pétrole brut et produits pétroliers est un thème pertinent, au vu du risque que représentent les changements climatiques, et de ce fait, Parkland en tient systématiquement compte dans son processus d'évaluation des risques.</li> <li>La réputation de la Société est un enjeu pertinent, et de ce fait, Parkland en tient toujours compte dans son processus d'évaluation des risques. Risques encourus : hausse des coûts d'exploitation, chute de la demande, atteintes à la réputation.</li> <li>L'évaluation, par Parkland, des facteurs de risque liés à l'incidence des changements climatiques et aux exigences en matière de durabilité ou d'ESG est décrite en détail dans la notice annuelle et dans le rapport de gestion de la Société.</li> </ul>
3-3	Gestion des thèmes pertinents : pratiques d'achat	<p>En 2023, Parkland a cartographié de manière globale les risques liés à ses effectifs et à ses fournisseurs de rang 1 afin d'identifier le potentiel recours au travail des enfants et au travail forcé, conformément aux exigences de la loi L.C. 2023, ch. 9 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, et a produit un rapport officiel qui a été mis en ligne sur son site le 31 mai 2024. Parkland a mis en place un certain nombre de politiques qui renforcent son engagement à atténuer le risque de recours au travail des enfants et au travail forcé de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Politique de développement durable</li> <li>2. Politique en matière de droits humains</li> <li>3. Politique en matière de dénonciation</li> <li>4. Code de conduite</li> <li>5. Code de conduite des fournisseurs</li> </ol>
3-3	Gestion des thèmes pertinents : lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des actes de corruption : entretien de relations d'affaires avec des entreprises ou des individus sous sanctions, et de ce fait, soutien involontaire à des régimes ou à des entités qui ne respectent pas les droits humains ou tout autre domaine et faisant l'objet de sanctions par les États-Unis, le Canada, ou toute autre puissance ; paiement de pots-de-vin à des fonctionnaires ou à des particuliers, et de ce fait, distorsion de la concurrence et affaiblissement de la confiance accordée aux pouvoirs publics.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'une politique de lutte contre la corruption et d'un code de conduite qui interdisent strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>La Société proscrie la corruption. Un suivi est effectué d'une part par l'intermédiaire d'audits réguliers des registres et systèmes comptables de Parkland pour veiller à l'exactitude du reporting et pour détecter tout paiement indu, et d'autre part par l'intermédiaire de processus et de contrôles mis en place conformément au cadre et à la politique de lutte contre la corruption de la Société.</li> <li>Parkland organise des consultations formelles et informelles et suit les bonnes pratiques du secteur pour sonder l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.).</li> </ul>
205-2	Communication et formation au sujet des politiques et procédures de lutte contre la corruption	Les membres du conseil d'administration comme les collaborateurs sont tenus de lire et d'accepter le code de conduite et la politique de lutte contre la corruption. Une formation à ces sujets est dispensée à tous les nouveaux employés.
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : comportement anticoncurrentiel concurrence, atteinte à la réputation de la Société, actions en justice.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des comportements anticoncurrentiels : distorsions de la concurrence, atteinte à la réputation de la Société, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'une politique de conformité à la loi sur la concurrence, qui interdit strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre régulièrement une formation, axée sur les risques, visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>La Société proscrie les comportements anticoncurrentiels.</li> <li>Parkland organise des consultations formelles et informelles et suit les bonnes pratiques du secteur pour sonder l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.).</li> </ul>
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune
207-1	Approche de la politique fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parkland dispose d'un cadre fiscal mondial approuvé par le conseil d'administration, qui décrit le comportement attendu des personnes travaillant sur les questions de fiscalité au sein de l'entreprise. Ce cadre est à usage interne.</li> <li>Le directeur fiscal de Parkland veille à la bonne application du cadre et rend compte chaque trimestre au comité d'audit de Parkland des éventuelles infractions significatives.</li> <li>Un conseiller fiscal externe compétent est consulté avant toute mesure significative de planification fiscale. Les questions significatives d'ordre fiscal font l'objet d'une discussion trimestrielle avec le directeur financier et le président du comité d'audit de Parkland.</li> <li>Les ajustements fiscaux significatifs sont présentés au directeur financier et au comité d'audit tous les trimestres, permettant ainsi à la direction d'apprécier les risques d'ordre fiscal et le degré de conformité au cadre fiscal mondial de l'entreprise.</li> <li>Le cadre prévoit que toute préoccupation d'ordre fiscal soit communiquée au directeur fiscal et/ou au comité d'audit conformément à la politique de Parkland en matière de dénonciation.</li> <li>Les informations fiscales publiées sont examinées chaque trimestre et auditées tous les ans par le cabinet PwC, commissaire aux comptes de la Société.</li> </ul>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernance fiscale et cadre de contrôle : cf. GRI 207-1.</li> <li>• Mécanismes permettant de signaler les problèmes relatifs à la fiscalité dès lors qu'ils portent sur des pratiques contraires à l'éthique ou à la loi, et à l'intégrité de l'organisation : de manière informelle par l'intermédiaire de la hiérarchie et/ou via la ligne d'assistance de Parkland pour les dénonciations : <a href="https://assets.ctfassets.net/tatqxebmkmwo/5E6J30su31tqJc434Zyln/72546630f4991d2812c92aa9b861ac07/Whistleblower_Policy_-_REVISED_FR-CA_March_17_2022-REVIP.pdf">https://assets.ctfassets.net/tatqxebmkmwo/5E6J30su31tqJc434Zyln/72546630f4991d2812c92aa9b861ac07/Whistleblower_Policy_-_REVISED_FR-CA_March_17_2022-REVIP.pdf</a></li> <li>• Processus de certification : C-SoX, audit interne et autres examens visant à certifier l'efficacité des contrôles internes, notamment liés aux aspects fiscaux (Instrument national 52-109, Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs)</li> <li>• Le directeur fiscal communique chaque trimestre le statut fiscal de Parkland au directeur financier, au chef de la direction et au comité d'audit.</li> </ul>
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la politique fiscale	Parkland dispose d'un cadre fiscal mondial approuvé par le conseil d'administration, qui décrit le comportement attendu des personnes travaillant sur les questions de fiscalité au sein de l'entreprise. Ce cadre est à usage interne.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : énergie	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Se reporter à la section « Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat », aux pages 18 à 23 du rapport 2023 sur le développement durable
3-3	Gestion des thèmes pertinents : émissions	Se reporter à la section « Réduire l'impact des activités Parkland sur le climat », aux pages 18 à 23 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-4	Intensité des émissions de GES	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-5	Réduction des émissions de GES	Se reporter à la section « Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat », aux pages 18 à 23 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	<p>Taux de recrutement de nouveaux employés par région et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International : femmes : 6 % ; hommes : 8 %</li> <li>• Canada : femmes : 6 % ; hommes : 12 %</li> <li>• États-Unis : femmes : 16 % ; hommes : 19 %</li> </ul> <p>Taux de rotation du personnel par région et par sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International : femmes : 2 % ; hommes : 5 %</li> <li>• Canada : femmes : 7 % ; hommes : 12 %</li> <li>• États-Unis : femmes : 5 % ; hommes : 13 %</li> </ul> <p>Le taux de rotation est obtenu en divisant le nombre de départs (volontaires + involontaires) par l'effectif total en fin d'année, hors intérimaires.</p>
401-2	Avantages accordés aux employés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Dans tous les pays où elle exerce ses activités, la Société fournit à ses employés un ensemble d'avantages particulièrement attractifs (liste non exhaustive) : couverture d'assurance Groupe, couverture maladie/santé Groupe, couverture du handicap avec couverture du congé prévu par la loi, congés payés et régime d'épargne Groupe. Parkland suit de près les tendances du marché et ajuste si besoin ses politiques pour que ses avantages Groupe soient toujours en phase avec les besoins de ses employés et de leur famille.



Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Parkland a mis en place un système de management de la santé et de la sécurité au travail qui englobe l'ensemble de ses collaborateurs, de ses activités et de ses sites, conformément aux exigences légales et aux normes et lignes directrices en matière de gestion des risques (p. ex. transport de marchandises dangereuses, codes et lois sur la santé et la sécurité au travail, codes sur les appareils sous pression, codes applicables aux pipelines, etc.) incluses dans son système de gestion de l'excellence opérationnelle (SGEOP). En outre, Parkland tient à jour une matrice des risques dont le suivi et la gestion sont assurés par l'équipe chargée des risques et des contrôles. Pour plus d'informations sur le SGEOP et ses huit composantes, notamment l'élément 2 (Santé et sécurité), se reporter aux pages 20 à 23 de la notice annuelle de Parkland.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<p>En matière d'évaluation des dangers, Parkland réalise des évaluations formelles et des évaluations de terrain. Une matrice permettant de déterminer les évaluations et les formations requises par type de fonction et de tâche a été élaborée à cet effet. Les résultats de ces activités sont présentés à la direction, qui les passe en revue. En outre, Parkland met à disposition de ses salariés un processus de signalement des dangers : la direction est informée par courrier électronique et le système permet de créer des actions correctives. Pour assurer le maintien d'une culture de l'équité, le SGEOP de Parkland comprend plusieurs éléments, notamment un descriptif du processus d'investigation des événements indésirables : enquête pour déterminer les causes d'accidents graves ou d'accidents évités de justesse, diffusion des enseignements dans l'ensemble de l'organisation, et mise en place d'actions correctives systématiques.</p> <p>Les employés sont formés au droit de refuser d'effectuer un travail dangereux et la politique de Parkland sur le droit de refus précise que les employés qui font part de leurs inquiétudes en matière de santé et de sécurité au travail ne feront l'objet d'aucunes représailles. Chez Parkland, les accidents du travail et les accidents évités de justesse font systématiquement l'objet d'une enquête visant à en déterminer les causes et à formuler des actions correctives dont la mise en œuvre sera attribuée à un ou une responsable et fera l'objet d'un suivi dans la base de données SSE. Les enseignements, ou lessons learned, sont ensuite diffusés dans toute l'entreprise et les éléments et conclusions de l'enquête sont mis en ligne sur l'Intranet, Parkland Path.</p>
403-3	Services de santé au travail	Parkland emploie du personnel infirmier pour répondre aux besoins de ses employés canadiens dans le domaine de la santé au travail, notamment à la raffinerie de Burnaby, où ce service est accessible aux salariés comme aux sous-traitants. Au Canada, un service de télémédecine a été mis en place pour gérer rapidement les blessures, et, partant, limiter les arrêts de travail et accélérer le rétablissement du personnel. Les risques de santé au travail sont ainsi maîtrisés. Grâce à ce dispositif, les employés ont accès à des services et à des soins qui les aident à mieux se rétablir.
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Le personnel chargé de la santé au travail œuvre à l'élaboration d'un programme qui élargirait ce service à l'ensemble de l'entreprise, en tenant compte des législations et des exigences régionales.
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	<p>Chez Parkland, la formation à la santé et à la sécurité au travail est assurée au moyen d'un programme structuré à partir d'une matrice de formation. Elle est donnée à la fois sous forme d'e-learning et de cours dispensés par un instructeur lorsque le contenu l'exige (p. ex. premiers secours, pénétration dans un espace confiné). Tous les collaborateurs de Parkland suivent des formations en ligne sur la santé et la sécurité au travail, dont certaines ciblent des rôles spécifiques.</p> <p>L'attribution des formations et le suivi de l'assiduité se font grâce à un système de gestion des apprentissages (SGA), qui permet également aux responsables de consulter les formations à venir sur des tableaux de bord dédiés.</p>
403-9	Accidents du travail	<p>Pour le nombre de décès, d'accidents du travail enregistrables, la fréquence totale des accidents à déclarer et la fréquence des accidents avec arrêt de travail, se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport de développement durable 2023.</p> <p>Parmi les dangers liés au travail présentant un risque d'accident du travail aux conséquences graves, on pourra citer : transport, manutention et transfert des diverses marchandises dangereuses, mais aussi équipements sous pression utilisés sur les différents sites de Parkland. Quant aux modalités d'identification de ces dangers, elles incluent : des évaluations formelles des risques, une analyse des risques (PHA) et une analyse des couches de protection (LOPA). En 2022, Parkland a testé l'utilisation de caméras sur les camions utilisés par sa division internationale pour limiter les risques liés à la conduite d'utilitaires légers. Aux États-Unis et au Canada, tous les utilitaires légers sont équipés de caméras embarquées, un programme que la division internationale travaille à mettre en œuvre également. Par ailleurs, en 2022, Parkland a mis en place sur sa plateforme Cority un module consacré à la santé au travail, qui contribuera à améliorer la gestion des accidents et des maladies.</p>
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés au recours au travail des enfants : exploitation d'êtres vulnérables, atteintes à la réputation de la Société, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'un code de conduite interne, d'un code de conduite fournisseur, d'une politique de développement durable et d'une politique en matière de droits humains qui interdisent strictement toute implication dans les activités susmentionnées. Par ailleurs, Parkland prépare le rapport dû conformément à ses obligations au titre du projet de loi S-211 (devenu loi L.C. 2023, ch. 9).</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris. Outre ses obligations au titre de la législation précitée, Parkland a procédé en 2023 à une évaluation, au niveau de l'entreprise entière, des risques liés à sa chaîne d'approvisionnement et à ses activités pour mieux comprendre et identifier les domaines dans lesquels le risque de recours au travail des enfants et au travail forcé est plus élevé.</li> <li>La Société proscrit le recours au travail des enfants.</li> <li>Parkland organise des consultations formelles et informelles et suit les bonnes pratiques du secteur pour sonder l'opinion de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.).</li> </ul>
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune des opérations de Parkland ni aucun de ses fournisseurs ne sont considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants ou à de jeunes travailleurs exposés à un travail dangereux.</li> <li>Aucune des opérations de Parkland ni aucun de ses fournisseurs ne sont considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants.</li> <li>Parkland a établi un code de conduite fournisseur qui interdit strictement le recours au travail des enfants. Parkland a également établi une politique en matière de droits humains, applicable à l'entreprise et à l'ensemble de ses employés, administrateurs et dirigeants, sous-traitants, filiales et sociétés affiliées, y compris les coentreprises dans lesquelles elle détient une participation majoritaire. Cette politique proscrit le recours au travail des enfants.</li> </ul>

Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
3-3	Gestion des thèmes pertinents : travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exemples d'impacts négatifs potentiels liés au recours au travail forcé : exploitation d'êtres vulnérables, atteintes à la réputation de l'entreprise, actions en justice.</li> <li>Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>Parkland s'est dotée d'un code de conduite interne, d'un code de conduite fournisseur, d'une politique de développement durable et d'une politique en matière de droits humains qui interdisent strictement toute implication dans les activités susmentionnées.</li> <li>Tous les employés sont tenus de prendre connaissance du code de conduite et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>La Société proscrit le recours au travail forcé.</li> <li>Parkland organise des consultations formelles et informelles et suit les bonnes pratiques du secteur pour sonder l'opinion de ses parties prenantes fournisseurs, clients, etc.).</li> </ul> <p>Pour plus d'informations, se reporter au rapport de Parkland relatif à l'esclavage moderne (en anglais) en vertu du projet de loi S-211, devenu loi L.C. 2023, ch. 9.</p>
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune des opérations de Parkland ni aucun de ses fournisseurs ne sont considérés comme présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire.</li> <li>Parkland a établi un code de conduite fournisseur qui interdit strictement le recours au travail forcé ou obligatoire. Parkland a également établi une politique en matière de droits humains, applicable à l'entreprise et à l'ensemble de ses employés, dirigeants, sous-traitants, filiales et sociétés affiliées, y compris les coentreprises dont elle détient une participation majoritaire. Cette politique proscrit le recours au travail forcé ou obligatoire.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations, se reporter au <a href="#">rapport de Parkland relatif à l'esclavage moderne</a> (en anglais) en vertu du projet de loi S-211, devenu loi L.C. 2023, ch. 9.</p>
3-3	Gestion des thèmes pertinents : peuples autochtones	<p>Parkland accorde une priorité absolue aux droits des peuples autochtones. L'objectif de la Société est de favoriser des relations fructueuses et bénéfiques, fondées sur la compréhension mutuelle, l'intégrité, le respect et la transparence.</p> <p>Une cellule de relations avec les peuples autochtones, gérée par des cadres intermédiaires et supérieurs, et rattachée au vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable, a été créée au sein de la division Affaires générales. Parkland est bien consciente que ses installations au Canada, aux États-Unis et dans le reste du monde se situent au sein ou à proximité de territoires traditionnels abritant divers peuples et communautés autochtones, avec bon nombre desquels la Société a noué et entretient des relations étroites, comme c'est le cas avec les riverains de la raffinerie de Burnaby (Colombie-Britannique).</p>
411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Aucun cas significatif.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : communautés locales	Se reporter aux pages 27 à 29 du rapport 2023 sur le développement durable.
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<p>Parkland dialogue avec les communautés et pilote plusieurs programmes d'investissement social, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le Partenariat Parkland : <a href="https://www.parkland.ca/fr/durabilite/communaute">https://www.parkland.ca/fr/durabilite/communaute</a></li> <li>le Comité consultatif communautaire et le programme d'investissement social de la raffinerie de Burnaby (page en anglais) : <a href="https://www.burnabyrefinery.ca/community/community-advisory-panel/">https://www.burnabyrefinery.ca/community/community-advisory-panel/</a></li> <li>Sol Cares : <a href="https://solpetroleum.com/fr/a-propos-de-nous-2/dans-la-communaute/">https://solpetroleum.com/fr/a-propos-de-nous-2/dans-la-communaute/</a></li> </ul> <p>Se reporter aux pages 27 à 29 du rapport 2023 sur le développement durable pour plus d'informations sur le dialogue de Parkland avec les communautés.</p>
3-3	Gestion des thèmes pertinents : politiques publiques	<p>Les équipes de Parkland chargées des politiques, du développement durable, des relations avec les peuples autochtones et avec les pouvoirs publics fonctionnent de concert afin d'assurer la cohérence des activités ayant des implications en matière de politique publique, partout où l'organisation est implantée. Les équipes chargées des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics, qui gèrent entre autres les activités touchant aux politiques publiques, notamment en lien avec les enjeux climatiques, sont placées sous l'autorité directe du vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable – qui présente tous les trimestres un rapport sur les questions de durabilité au comité ESD du conseil d'administration.</p> <p>Parkland suit l'élaboration des politiques publiques pour s'assurer que sa mise en conformité par rapport à un paysage réglementaire en mutation se fasse de la manière la plus responsable possible. De plus, tous les spécialistes en politique publique de Parkland qui entretiennent des contacts directs avec les titulaires d'une charge publique sont enregistrés auprès des autorités de lobbying compétentes et produisent des comptes rendus réguliers de leurs activités, comme l'exigent les autorités de régulation.</p>
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : commercialisation et étiquetage	<p>Parkland observe l'ensemble des exigences réglementaires relatives à l'information sur les produits et aux mentions d'étiquetage concernant la provenance, le transport et la vente de carburants, de lubrifiants et d'articles de dépannage, ainsi que la mise au rebut sans risque des produits.</p> <p>En outre, la Société observe l'ensemble des réglementations locales relatives à la vente de produits dont l'achat est conditionné à un âge légal (comme le tabac et l'alcool).</p>
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Même réponse que pour GRI 3-3 (Gestion des thèmes pertinents : commercialisation et étiquetage).



Code de référence GRI	Description	Réponse pour 2023
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : confidentialité des données des clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemples d'impacts négatifs potentiels liés à des atteintes à la confidentialité des données des clients : atteinte du droit à la vie privée, atteinte à la réputation de la Société, actions en justice.</li> <li>• Ni les activités de Parkland ni ses relations d'affaires n'impliquent de telles conséquences.</li> <li>• Parkland s'est dotée d'une politique de confidentialité qui régit les modalités de gestion des données sensibles et garantit leur protection, en accord avec ses valeurs et la législation en vigueur.</li> <li>• Tous les employés sont tenus de prendre connaissance des politiques applicables et de suivre une formation visant à renforcer les engagements pris.</li> <li>• La Société proscrit toute atteinte à la confidentialité des données.</li> <li>• Parkland organise des consultations formelles et informelles et suit les bonnes pratiques du secteur pour sonder l'opinion de ses parties prenantes (employés, fournisseurs, clients, etc.).</li> </ul>
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
3-3	Gestion des thèmes pertinents : conformité socio-économique	La conformité globale de Parkland est excellente, de même que sa conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques. Aucun cas significatif de fraude comptable ou fiscale, de corruption, de comportement anticoncurrentiel, de non-conformité dans la mise à disposition de produits et de services ou vis-à-vis de questions liées aux relations de travail n'a été relevé au cours de la période de reporting.
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
306-3	Déversements significatifs	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.

# Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – Index 2023

## (Pétrole et gaz – raffinage et commercialisation)

Description	Code de référence SASB	Réponse pour 2023
Émissions de GES	EM-RM-110a.1	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
	EM-RM-110a.2	Se reporter à la section « Réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat », aux pages 18 à 23 du rapport 2023 sur le développement durable.
Qualité de l'air	EM-RM-120a.1	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
	EM-RM-120a.2	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
Gestion de l'eau	EM-RM-140a.2	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
Santé et sécurité des collaborateurs	EM-RM-320a.1	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable, ainsi qu'à l'élément d'information GRI 403-9 présenté dans la cartographie du cadre de durabilité pour 2023.
	EM-RM-320a.2	Se reporter à l'élément d'information GRI 403-1, présenté dans la cartographie du cadre de durabilité pour 2023.
Spécifications du produit et mélanges de carburant propre	EM-RM-410a.1	Étant donné que Parkland ne produit pas de carburant aux États-Unis, 100 % de son volume obligatoire de carburant renouvelable est obtenu par l'achat de numéros d'identification renouvelables « séparés ».
	EM-RM-410a.2	Parkland ne contribue qu'à hauteur de 2,9 % à la capacité totale de raffinage du Canada (laquelle s'élève à 1,9 million de barils par jour), mais elle représente environ 50 % de la capacité de raffinage du pays dans le domaine des carburants renouvelables
Intégrité tarifaire et transparence	EM-RM-520a.1	La Société n'a relevé aucune procédure judiciaire associée à l'entente sur les prix ou à la manipulation des prix.
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire	EM-RM-530a.1	Parkland use de multiples mécanismes pour identifier et atténuer les risques liés aux réglementations gouvernementales et aux projets de loi. Ses équipes chargées des politiques, du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics entretiennent des relations suivies avec la puissance publique à différents échelons dans les pays et territoires où la Société est implantée afin d'opérer une veille sur les changements législatifs et réglementaires envisagés ou actés. En interne, des spécialistes suivent les annonces gouvernementales et en interprètent les conséquences sur les activités de Parkland. La Société est membre de diverses associations sectorielles dans les régions où elle est présente (comme l'Association canadienne des carburants). Parkland fait également appel à des consultants externes spécialisés dans les questions de conformité et de veille réglementaire. Parkland s'attache à soutenir un changement positif et porteur de sens en ce qui concerne les facteurs environnementaux et sociaux ayant trait à son secteur, et s'emploie également à favoriser des retombées économiques.
Débit de raffinage du pétrole brut et autres matières premières	EM-RM-000.A	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
Capacité opérationnelle de raffinage	EM-RM-000.B	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.



## Groupe de travail sur la déclaration de l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) – Index 2023

Code de référence TCFD	Description	Réponse pour 2023
<b>GOUVERNANCE</b>		
Déclaration de la gouvernance de l'organisation concernant les risques et les opportunités climatiques	<p>a) Rôle du conseil dans la supervision des risques et opportunités climatiques</p> <p>b) Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités climatiques</p>	<p>Se reporter à l'élément d'information GRI 2-14, présenté dans la cartographie du cadre de durabilité pour 2023.</p> <p>Le vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable supervise les questions liées à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il produit tous les trimestres un rapport sur le développement durable et les enjeux climatiques destiné au comité ESD du conseil d'administration. Ces thématiques sont gérées par les équipes chargées du développement durable et des relations avec les pouvoirs publics travaillant sous sa direction, avec l'appui d'autres collègues de Parkland concernés par le sujet.</p> <p>Le vice-président chargé de la santé, de la sécurité et de l'environnement, membre de l'encadrement, pilote les initiatives en matière de développement durable, gère les équipes internationales de Parkland chargées des questions environnementales, et participe à la fixation des objectifs annuels contribuant à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES et de l'empreinte de carbone de la Société. Il produit tous les trimestres un rapport destiné au comité ESD du conseil d'administration.</p> <p>Le groupe de travail sur le développement durable de Parkland, présidé par le vice-président principal, Personnes et culture, Santé, sécurité et environnement, Développement durable, se compose d'un groupe de dirigeants de tous les territoires, représentatif des nombreuses unités fonctionnelles de Parkland. Ses membres ont été choisis en fonction de leur expertise diversifiée et de leur engagement en faveur d'un leadership durable. Le groupe de travail est chargé de contribuer à l'élaboration de la stratégie et de la politique globale de Parkland en matière de développement durable, ainsi qu'à la rédaction du rapport sur le développement durable. Il s'attelle par ailleurs à la recherche et à l'évaluation d'opportunités commerciales durables et innovantes, grâce auxquelles Parkland pourra continuer de créer de la valeur pour ses clients, ses actionnaires et ses communautés. Dans le cadre de la refonte de la stratégie de l'entreprise en 2023, le groupe de travail sur le développement durable a été repensé.</p>
<b>STRATÉGIE</b>		
Déclaration des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, si ces informations sont pertinentes	<p>a) Description des risques et des opportunités climatiques identifiés à court, moyen et long terme</p> <p>b) Description des risques et des opportunités climatiques pour les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation</p>	<p>Se reporter à l'élément d'information GRI 201-2, présenté dans la cartographie du cadre de durabilité pour 2023.</p> <p>Parkland est en première ligne pour soutenir la transition mondiale vers une économie bas carbone. La refonte de sa stratégie en 2023 la prépare à la réussite, tant dans le contexte de marché actuel que dans un avenir où la transition énergétique aura fait d'immenses progrès. Cette stratégie est plus amplement décrite à partir de la page 14 de la notice annuelle. Les risques et opportunités climatiques influent sur la stratégie générale et financière de Parkland :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chiffre d'affaires. La transition vers une économie bas carbone entraînera de multiples changements susceptibles d'avoir une incidence sur le chiffre d'affaires de Parkland : politiques publiques en faveur des véhicules électriques et des carburants propres ; introduction de nouvelles technologies contribuant à la production de véhicules alternatifs capables de rivaliser avec les moteurs à combustion interne du point de vue des coûts ; évolution du comportement des consommateurs qui se tourneront vers de modes de transport plus sobres en carbone ; et hausse de la demande des clients entreprises en carburants à faible teneur en carbone. Chacun de ces facteurs constitue un risque pour le chiffre d'affaires que Parkland tire de la vente de carburants (sur le plan des volumes comme des marges) ainsi que pour ses marges de raffinage. Mais ils représentent aussi pour la Société l'occasion de s'ouvrir à de nouveaux segments d'activité (dans les domaines des bornes de recharge pour véhicules électriques et des carburants renouvelables par exemple).</li> <li>• Dépenses courantes. Par les évolutions de la réglementation et de la demande qu'elle suscite, la transition énergétique changera le profil de coûts de Parkland. La Société se trouvera exposée à de nouveaux coûts, notamment avec l'introduction de l'évolution des taxes carbone (qui varient d'un pays à l'autre) et des normes d'intensité carbone applicables aux carburants de transport dont découlent des obligations pour toute la chaîne de valeur des carburants. Grâce à sa capacité à générer des crédits dans différents régimes d'intensité carbone (par exemple grâce au cotraitement à la raffinerie de Burnaby, aux bornes de recharge pour véhicules électriques ou encore à la production de carburants renouvelables mélangés), Parkland peut compenser certaines de ces hausses de coûts et réduire leur incidence.</li> <li>• Dépenses d'investissement. Anticipant les mutations de la demande de carburants conventionnels et alternatifs, Parkland a revu la ventilation de ses dépenses d'investissement. For instance, our À titre d'exemple, ses sites de vente au détail mettent davantage en avant d'autres offres (services de dépannage, restauration, lavage auto et diverses prestations autres que la distribution de carburants), potentiellement plus résilientes. La Société a également déployé au Canada l'un des plus vastes réseaux de recharge rapide, en particulier dans les zones où le taux d'adoption des véhicules électriques (et donc le besoin d'infrastructures) était relativement élevé.</li> <li>• Allocation des fonds propres. Parkland suit activement le montant de fonds propres alloué à ses différents segments d'activité (commercialisation de carburants et de services de dépannage, raffinage de carburants conventionnels et renouvelables, etc.). Les risques et opportunités climatiques ont conduit la Société à allouer davantage de fonds propres aux prestations autres que la distribution de carburants (dépannage, restauration et raffinage de carburants renouvelables), au détriment des carburants conventionnels. Parkland a égale ment revu la répartition géographique de ses fonds propres, en privilégiant davantage les marchés où la demande en carburants est amenée à mieux résister.</li> <li>• Accès aux marchés de capitaux. De plus en plus d'investisseurs intègrent la stratégie ESG des entreprises dans leurs critères d'investissement ; certains commencent même à exclure certains types d'activités de leur portefeuille. La Société communique donc plus régulièrement dans ce domaine auprès de ses investisseurs et a d'ores et déjà pris en compte un grand nombre de leurs observations concernant sa stratégie globale et ses objectifs ESG.</li> </ul>

Code de référence TCFD	Description	Réponse pour 2023
<b>STRATÉGIE</b>		
Déclaration des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, si ces informations sont pertinentes	c) Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2 °C ou inférieur	<p>Au quatrième trimestre 2023, Parkland a revu sa vision et son orientation stratégiques, qui s'articulent désormais autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantage en matière de service à la clientèle – Améliorer ses parts de marché et la fidélité de ses clients en se distinguant par sa proposition de valeur, en accompagnant ses clients dans la transition énergétique par des offres de carburants et lubrifiants renouvelables, de conformité et de compensation carbone, de recharge de véhicules électriques, d'énergie solaire pour les clients commerciaux, et d'autres solutions au gré des évolutions technologiques et réglementaires.</li> <li>• Avantage en matière d'approvisionnement – Parkland s'attache à être, parmi les distributeurs et détaillants de carburant indépendants, la Société affichant le meilleur coût. Elle tire parti de sa taille, de ses capacités et de ses atouts pour établir et conserver un avantage concurrentiel lui permettant de bénéficier de coûts d'approvisionnement bas. Outre les carburants conventionnels, cette approche s'étend aux carburants renouvelables et autres alternatives bas carbone.</li> </ul> <p>Pour plus d'informations sur la stratégie de Parkland en matière de transition énergétique, se reporter à la page 14 de la notice annuelle.</p>
<b>GESTION DES RISQUES</b>		
Déclaration des processus mis en place par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques	a) Description des processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques	<p>Parkland dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise grâce auquel il peut gérer efficacement la question en adoptant une démarche cohérente et systématique d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, y compris climatiques.</p> <p>L'équipe de gestion des risques ne cesse d'améliorer ce programme et envisage des évaluations complémentaires, avec l'appui d'un tiers, notamment pour quantifier plus précisément les risques climatiques.</p> <p>Le programme comprend une évaluation annuelle à l'échelle de l'entreprise, ainsi que des examens trimestriels. Il s'appuie sur une analyse quantitative, ainsi que sur un engagement volontariste du conseil d'administration, de l'équipe de direction, de l'encadrement et des différentes unités d'exploitation. Pour s'assurer que ses activités sont gérées de manière durable, Parkland étudie un large éventail de facteurs de risques, notamment ceux pouvant avoir des impacts sur ses employés, ses partenaires et l'environnement.</p>
	b) Description des processus de gestion des risques climatiques	Même réponse qu'au point a) de la section « Gestion des risques » de la déclaration TCFD.
	) Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans la gestion globale des risques de l'organisation	Même réponse qu'au point a) de la section « Gestion des risques » de la déclaration TCFD.
<b>INDICATEURS ET OBJECTIFS</b>		
Présentation des indicateurs et des objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités climatiques identifiés, si ces informations sont pertinentes	b) Déclaration des émissions de champ d'application 1 et 2, et si pertinent, de champ d'application 3, ainsi que les risques associés	Se reporter aux chiffres de performance en matière de développement durable, aux pages 34 à 37 du rapport 2023 sur le développement durable.
	c) Description des objectifs fixés par l'organisation quant à la gestion des risques et opportunités climatiques et de la performance réalisée par rapport à ces objectifs	Se reporter aux pages 6 à 8 du rapport 2023 sur le développement durable.



## Avis de vérification

---

*Traduction libre de l'anglais, fournie à titre d'information. Seul l'original fait foi.*

Corporation Parkland  
1800, 240-4 Ave SW  
Calgary, Alberta T2P 4H4  
403-567-2500

1 août 2024

### Introduction

Corporation Parkland (la « Partie responsable ») a mandaté le cabinet Brightspot Climate Inc. (Brightspot Climate) pour qu'il procède à la vérification de son inventaire des gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2023.

La « Déclaration de GES » de la Partie responsable se compose du rapport 2023 sur le développement durable de Corporation Parkland et de la documentation y afférente. La Déclaration de GES concerne la période de reporting allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, et présente l'inventaire d'émissions de GES suivant :

Champ d'application 1 : 535 681 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>\*

Champ d'application 2 : 43 050 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>\*\*

\* Dont 437 372 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> (biogéniques et non biogéniques), vérifiées avec un niveau d'assurance raisonnable par Brightspot Climate, relèvent des obligations de conformité de la raffinerie de Burnaby au titre du règlement de la Colombie-Britannique sur les déclarations d'émissions de gaz à effet de serre (*GHG Emission Reporting Regulation*), et 98 309 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>, vérifiées avec un niveau d'assurance limité, relèvent de la démarche d'assurance volontaire de Parkland de l'inventaire de ses gaz à effet de serre.

\*\* Les émissions liées aux consommations électriques sont mesurées selon la méthode basée sur la localisation des émissions.

La Déclaration de GES est fondée sur l'historique des informations relatives aux GES.

La Partie responsable est chargée de la préparation et de la présentation fidèle de la déclaration de GES conformément aux critères applicables. En tant que vérificateur, Brightspot Climate est chargé d'émettre, sur la base des résultats de sa vérification, une opinion sur la déclaration de GES.

### Périmètre

Brightspot Climate Inc. est mandaté pour procéder à la vérification des émissions de champ d'application 1 et 2, à l'exclusion des émissions déjà vérifiées de la raffinerie de Burnaby de Parkland. Nous avons procédé à notre vérification conformément à la norme ISO 14064, *Gaz à effet de serre – Partie 3 : spécifications et lignes directrices pour la vérification et la validation des déclarations des gaz à effet de serre*. Dans ce cadre, nous avons planifié et exécuté notre mission de sorte à obtenir un niveau d'assurance positif, quoique pas absolu, au regard des assertions relatives aux GES. L'inventaire a fait l'objet d'une vérification avec un niveau d'assurance limité.

Les procédures mises en œuvre tout au long de la vérification ont été élaborées en fonction des résultats d'une évaluation des risques réalisée lors de la phase de planification de la mission. Ces

procédures de vérification, parmi lesquelles l'échantillonnage de données, sont détaillées dans le Plan de vérification. Le type et la taille de l'échantillon, ainsi que la justification de ces choix, sont détaillés dans le Plan d'échantillonnage qui figure dans le Plan de vérification.

#### Conclusion et opinion du vérificateur

Nous estimons que les vérifications effectuées permettent de fonder raisonnablement notre conclusion. Nous avons relevé cinq écarts négligeables non résolus dans la Déclaration de GES, écarts que nous détaillons dans le Rapport de vérification et dont le total reste sous le seuil d'importance relative.

Les processus et les procédures mis en œuvre dans le cadre de la vérification n'ont révélé aucun élément de nature à laisser penser au vérificateur que la Déclaration de GES ne constitue pas une représentation fidèle des données et des informations relatives aux GES.

#### Signature

Lorena Ellsworth, P.Eng.  
Brightspot Climate Inc.

#### Visa



# Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent rapport constituent des informations et des énoncés prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs »). On les reconnaît à l'emploi de verbes tels que « s'attendre à », « estimer », « croire », « pouvoir », « s'efforcer de », « poursuivre », « chercher à » et autres termes analogues (verbes au futur et au conditionnel notamment). Le présent rapport contient notamment des énoncés prospectifs concernant la stratégie de développement durable de Parkland, ainsi que ses objectifs, cibles, plans, attentes et échéanciers la concernant, articulés autour de cinq grands axes : i) promouvoir la santé et la sécurité au travail, notamment par le biais de l'ambition zéro accident grave, zéro décès de Parkland, de la mise en place de processus visant à protéger les actifs et les collaborateurs de Parkland des phénomènes météorologiques graves liés au climat, et des objectifs de réduction des volumes de déversement ; ii) soutenir les clients dans leurs efforts de transition énergétique, notamment en leur proposant des produits et des services qui leur permettront de générer moins d'émissions qu'avec des solutions conventionnelles, en leur donnant accès à des carburants à faible teneur en carbone, en les aidant à réduire leurs émissions d'au moins 1 million de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, en planifiant l'expansion du réseau de recharge électrique de Parkland, en fixant des objectifs ambitieux de satisfaction de la norme NCFC grâce à la production de carburants à faible teneur en carbone par cotraitement de biosubstrats et mélange d'éthanol et de diesel renouvelable, et en augmentant la capacité de cotraitement de la raffinerie de Burnaby à 7 500 barils par jour d'ici 2028 ; iii) réduire l'impact des activités de Parkland sur le climat, notamment par la réduction des émissions de GES de champ d'application 1 et 2 liées aux activités de commercialisation de 40 % par site d'ici 2030 (par rapport à 2019, année de référence), l'alignement des émissions provenant du raffinage sur la trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 du Gouvernement de Colombie-Britannique et sur les ambitions climatiques inscrites dans son système de tarification fondé sur le rendement, ainsi que par l'adoption d'une stratégie globale de décarbonation des activités de la Société, les solutions mises en place pour réduire les émissions et améliorer l'efficacité énergétique de Parkland comme de ses clients, son engagement à collaborer avec les autorités pour les aider à atteindre leurs objectifs de baisse des émissions, les objectifs de Parkland en matière d'émissions biogéniques (notamment celles résultant de l'augmentation du cotraitement à la raffinerie de Burnaby), en matière de planification de scénarios de risques climatiques, en matière d'électrification de ses sites et en matière de pilotage de projets au sein de sa division Commercialisation, et, enfin, par la recherche de solutions pour réduire ses émissions de GES de champ d'application 3 ; iv) favoriser la diversité et l'inclusion, notamment en maintenant un minimum de 30 % de femmes au conseil d'administration de Parkland tout en s'efforçant d'atteindre les 50 %, en se consacrant au renouvellement de ce conseil d'administration, et en parvenant à atteindre et à maintenir un taux de représentation des femmes de 30 % aux postes de direction, en renforçant une culture de l'inclusion grâce à des programmes de formation au leadership destinés aux femmes, et en favorisant d'une manière générale la diversité et l'inclusion au travail, dans un souci de représentativité de la société, d'épanouissement professionnel du personnel de Parkland, et d'inscription de l'équité de traitement aussi bien dans ses dispositifs que dans ses pratiques et processus ; et v) investir dans les territoires où Parkland est implantée, notamment en investissant 1 % du résultat net dans les communautés locales, en obtenant la certification APMRA niveau Bronze du CCEA, en fixant des objectifs au regard des futures obligations de Parkland en matière de reporting selon les législations actuelles et futures en la matière, et des objectifs concernant l'élaboration d'une stratégie globale d'investissement social (avec un échéancier et des impacts attendus), en cultivant de bonnes relations avec les peuples autochtones et en agissant en faveur de la réconciliation, et, enfin, en fixant des attentes concernant les activités à la raffinerie de Burnaby.

Ces énoncés sont associés à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles de faire différer substantiellement les résultats ou les événements réels de ceux mentionnés aux présentes. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude de ces attentes, et on ne doit pas se fier indûment aux présents énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date du présent rapport. Parkland ne s'engage

aucunement à diffuser publiquement des mises à jour ou des révisions de quelque énoncé prospectif que ce soit, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières l'y contraignent. Les résultats réels peuvent différer substantiellement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs en raison de nombreux risques et incertitudes, notamment : la conjoncture générale de l'économie, du marché et des affaires ; la capacité de Parkland à exécuter les plans, à concrétiser les objectifs, à atteindre les cibles et à satisfaire aux attentes figurant dans ses stratégies, entre autres dans ses stratégies de durabilité et de transition énergétique, et à en retirer les bénéfices attendus ; les mesures concurrentielles prises par d'autres sociétés ; les marges de raffinage et de commercialisation ; la capacité des fournisseurs à satisfaire aux engagements ; les mesures prises par des autorités gouvernementales ou des organismes de réglementation, y compris des hausses de taxes ou une restriction de l'accès à certains marchés, des changements et des évolutions de la réglementation environnementale et autre ; les risques climatiques, notamment les changements dans la réglementation climatique, les évolutions technologiques, les risques pour la réputation et les risques météorologiques extrêmes ; les difficultés liées à la décarbonation des activités de raffinage ; la capacité de Parkland à identifier, à attirer et à fidéliser les équipes de direction, les employés et les membres du conseil d'administration dans le respect de ses objectifs en matière de diversité et de ses efforts de renouvellement du conseil ; la capacité de Parkland à déterminer et à prévenir les risques en matière de santé et de sécurité ; la capacité de Parkland à garantir l'efficacité de sa stratégie de gestion des risques et de ses systèmes et programmes de gestion ; mais également d'autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Parkland. Consultez également les risques et incertitudes décrits aux rubriques « Mise en garde relative à l'information prospective » et « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Parkland pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, datée du 27 février 2024, ainsi qu'aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » du rapport de gestion de Parkland pour le deuxième trimestre 2024, daté du 31 juillet 2024. Ces deux documents sont déposés sur SEDAR+ et accessibles sur le site Internet de Parkland, [www.parkland.ca](http://www.parkland.ca).

## Mesures financières déterminées

Il est fait mention dans ce rapport d'une mesure financière déterminée, à savoir la valeur de l'actif économique. La valeur de l'actif économique peut ne pas être comparable à une mesure similaire utilisée par d'autres émetteurs s'ils la calculent différemment. La valeur de l'actif économique de Parkland est la somme de sa capitalisation boursière et de son endettement net. La capitalisation boursière de Parkland est égale au produit du cours de l'action Parkland (cours à la clôture au 29 décembre 2023) et du nombre d'actions ordinaires de Parkland en circulation (au 31 décembre 2023). L'endettement net est comptabilisé au 31 décembre 2023 et désigne le total de la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

## Liens et références externes

Les informations contenues sur le site Web de Parkland ou sur d'autres sites, ou accessibles via les sites susmentionnés, ne font pas partie du présent rapport, pas même à titre de renvoi, et ce, même s'il y est fait référence dans le présent document.

# Parkland

**parkland.ca**

Questions générales : 1-877-906-6644

Médias : 1-855-301-5427

Intervention en cas d'urgence 24h/24 : 1-888-996-1122